



Le
Folklore
Brabançon

WISBIOUE
Archives

N° 181

46

Le
Folklore
Brabançon

MARS 1969

N° 181

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

*Prospections dans les collections du
château-musée de Gansbeek, série IV*
par G. Renson et M. Casteels . . . 5

*Des tirs et jeux populaires aux fêtes
de la kermesse, ou les souvenirs d'un
Tirlemontois*
par † Louis Smets 48

*Nivelles : « Le Service Postal », Son
évolution depuis le XVIII^e siècle jus-
qu'à nos jours*
par J.H. Gauze 81

Bibliographie 92

Nouvelles de l'étranger 96

MARS

1969

N° 181

PRIX : 35 F.

Sur la couverture :

Les géants tirlemontois Janneke et Mieke et leur fils Tiske

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant publie également une revue en néerlandais

Le numéro 181 du

« BRABANTSE FOLKLORE »

contient des articles de Willy Massin (Walshoutem) : *Historische schets van een landelijke gemeente, vooral in de 16de, 17de en 18de eeuw* et de J. Crab, P.V. Maes et L. Van Buyten (*Bijdragen van de werkgemeenschap van het Stedelijk Museum Leuven* : Pellenberg).

Prospection dans les collections du château-musée de Gaasbeek

Série IV

par G. RENSON, docteur en histoire
et
Marg. CASTEELS, docteur en histoire de l'Art et Archéologie

1) TAQUE DE FOYER AUX ARMOIRIES DE CROY

(h. 0,90 m. x l. 0,875 m. x e. 5,3 cm.) Fonte. Inv. n° 149.
Datée 1574.

Parmi les différents ustensiles de foyer qui font partie de la collection du Musée de Gaasbeek figurent sept taques de foyer. La taque de foyer, également dénommée « contre-cœur » (1), en néerlandais « haardplaat », « vuurplaat » ou « schouwplaat », a fait son apparition en Europe Occidentale vers la fin du XV^{ème} siècle. Les plus anciennes taques conservées en Belgique furent coulées dans l'Eifel ; elles ne sont pas datées mais on peut les situer aux environs de l'année 1500 (2). La première taque datée et qui a probablement été fondue en Belgique porte l'année 1530 et représente Adam et Ève au Paradis Terrestre.

Pour embellir la taque, nous trouverons à côté d'éléments purement décoratifs des motifs héraldiques ; l'Ancien et le Nouveau Testament de même que la mythologie fournissaient des sources inépuisables ; maints sujets allégoriques sont reproduits ainsi que des faits divers repris de la vie quotidienne.

La taque placée dans la cheminée de la Salle des Chevaliers est une plaque datée avec un sujet héraldique. La forme de cette taque est assez

(1) Cf. E. HUCQ, *Faut-il dire « taque » ou « contre-cœur » ?*, in *Ann. de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXII, 1908, p. 387-392.

(2) Cf. S. THEISEN, *Der eifeler Eisenkunstguss im 15. und 16. Jahrhundert*, Düsseldorf, (1962), *passim*.

exceptionnelle : à la partie supérieure un grand arc central est flanqué de deux petits. Un bord, légèrement profilé, entoure le champ qui est décoré des armoiries de la famille de Croy : écartelé : aux 1 et 4 : d'argent à trois fasces de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules (deux en chef adossés, une en pointe : Renty) (3). Le blason, surmonté de la couronne princière est entouré du collier de la Toison d'Or. En bas une banderole porte la devise *IY PARVIEN DRAI : CROY*. Dans la partie supérieure figure le millésime 1574.

Les membres de la famille de Croy, qui furent chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, fondé à Bruges en 1430 par Philippe le Bon, sont nom-



1. Taque de Foyer

(A.C.L. Bruxelles)

(3) J. BOSMANS, *Armorial ancien et moderne de la Belgique*, Bruxelles, 1889 ; RURY ADELS-TORN, *La maison de Croy. Etude héraldique, historique et critique*, Bruxelles, 1894, p. 154-155.

breux (4). La devise « J'y parviendrai, Croy ! » fut choisie par Philippe II de Croy, duc d'Aerschot et prince de Chimay (1561-1595), second fils de Philippe II et Anne de Croy. Il fut nommé chevalier de la Toison d'Or en 1556, lors du vingt-deuxième chapitre tenu par Philippe II d'Espagne à l'église Notre-Dame à Anvers ; il mourut le 10 décembre 1595 à Venise. Sa dépouille mortelle fut déposée dans le caveau de famille à Heverlée près de Louvain (5). Selon toute vraisemblance, la taque de 1574 fut donc fabriquée pour Philippe de Croy.

En examinant la taque de plus près on remarque une couture horizontale qui divise la plaque en deux parties hautes de 38 cm. et 51 cm. Le modèle en bois, ayant servi à la fabrication, était composé de deux panneaux placés horizontalement dans le moule de sable, l'un au dessus de l'autre ; un léger dénivellement s'est produit. Quoique relativement épaisse (5,3 cm.), la taque s'est fendue sur une longueur de \pm 66 cm. dans le coin gauche inférieur.

On a prétendu que cette taque provenait probablement de l'Hôtel Tirimont à Bruxelles (6). Cet hôtel, situé rue de la Régence à Bruxelles, fut acheté en 1688 par Louis-Alexandre Scockart (+ 1708) et a reçu la dénomination d'« Hôtel Tirimont » après que Scockart avait acquis en 1690 le comte de Tirimont. Cinq ans plus tard, il enrichit son patrimoine en acquérant entre autre le domaine de Gaesbeek (7). Il n'a pas été établi comment Scockart est entré en possession d'une taque des de Croy. A ce sujet, il y a lieu de signaler que les seigneurs de Gaasbeek s'étaient alliés déjà au XVIème siècle à la famille de Croy. Martin de Hornes, baron de Gaasbeek (1541-1565), avait épousé en 1539 Anne de Croy (+ 1573). Leur fille, Marie de Hornes, a épousé en 1579 Philippe d'Égmond, fils aîné et héritier de Lamoral d'Égmond et Sabine de Bavière qui avaient acquis en 1565 la propriété de Gaasbeek de Martin de Hornes. Cependant, il n'est pas possible d'affirmer que la taque se trouvait déjà à cette époque au château.

Quelque soit la façon dont la taque soit parvenue au château, elle reste en tout cas un document héraldique intéressant et en même temps un bel exemple de l'art de la fonte, mis en relief dans la somptueuse cheminée de la Salle des Chevaliers.

(4) A. DUTHY, *Armoiries des chevaliers de la Toison d'Or*, Gent, s.d., p. 45 : « La famille de Croy a fourni 23 Chevaliers de la Toison d'Or ».

(5) RURY ADELS-TORN, *Op. cit.*, p. 190-191, 194, 195 : *Het Gulden Vlies. Vijf eeuwen Kunst en Geschiedenis. Tentoonstelling 14 juli — 30 september 1962. Catalogus*, Tielt, (1962), p. 10, 198.

(6) J. VAN CROMPHOUT et F. VENNEKENS, *Le château de Gaesbeek*, Hekelgem, 1939, p. 52.

(7) IDEM, *Ibid.*, p. 10-20.

(8) *Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas ou y établies*, Rotterdam, 1776, p. 337-338, 349.

2) STE-CATHERINE DE SIENNE.

(hûis h. 0 m 96 x l. 0 m 35). Inventaire n° 578.

Cette sculpture que J. Van Cromphout et Fr. Vennekens considèrent erronément pour une Ste Catherine d'Alexandrie s'inspire des œuvres du 16^e siècle : elle appartient à la collection Arconati-Visconti. Cette sainte assez élégante se trouve dans les encoches de la salle d'Egmond. Ayant exercé une influence aussi bien sur le plan spirituel que politique elle tient en main un livre, emblème de l'auteur ; à ses pieds, la fausse Pauté, en souvenir de son effort pour rappeler le Pape d'Avignon à Rome.

Cette femme fut canonisée en 1461 par le Pape Pie II ; depuis lors elle est vénérée en Italie.

Elle porte le costume du 16^e siècle ; elle retient son manteau des deux côtés ; sa coiffe, une harette doctorale est serrée sur le front ; sa chevelure ondulée descend sur ses épaules ; une vie sereine et intense se lit sur le visage, tel qu'il convient à l'auteur de nombreux livres de prières dont elle tient un exemplaire en main, manuscrit à gros folios épais, muni d'un double fermoir.

La statue est taillée d'un pièce et ne porte aucune marque d'atelier. De ci-de là, on repère des restaurations dans les ondulations des plis.



2. Ste. Catherine de Sienne

(M. Duerinckx - Ruishroek)

(1) O.c., p. 77.

(2) Cfr. notice du Prof. dr. S. AXTERS, O.P., dans : *Winkler Prins Encyclopedie* « Elsevier », Amsterdam, 1940, V, avec bibliographie.

3) POT A BIERE DE GILDE

étain (h. 0,56 m, \varnothing maxima : 0,225 m), Inv. n° 877.

Sur l'armoire à provisions de la cuisine du château se remarque un pot à bière de gilde sur trois pieds formes de griffes de lion.

La panse porte deux lions héraldiques à gueules ouvertes tenant un cartouche : autour du robinet de date plus récente : un mascarón, en relief. Dans la partie supérieure se lit : « Renoviert durch ein Ehrsame Handwerck (à la ligne) Der Becker-Gesellen d. 19 Januar 1617 : Deux poinçons, à l'intérieur et sur le couvercle : étoile.

D'après J. Verbesselt, nous retrouvons des pièces analogues, c.a. à Brecht.

J. Van Cromphout et Fr. Vennekens, écrivent erronément : « Fontaine portée sur trois pieds » - C'est en réalité une pièce d'usage de la gilde, provenant de la vente Charles Albert, no 266.

On se servait de ces pots à bière lors des festivités annuelles de la Gilde ; à cette occasion on s'adonna aux plaisirs de table et à la boisson. Ces pièces étaient dignes du métier d'étain.

(1) n.° p. 95.



3. Pot à bière de gilde

(M. Duerinckx - Ruisbroek)

4) BAL DE NOCES DU DUC DE JOYEUSE

huile sur panneau (h. 0,73 m x l. 1 m) Inv. n° 26

Le château-musée de Gaasbeek possède un panneau d'intérêt archéologique et historique, représentant le bal de Noces du duc de Joyeuse sous Henri II (vente Chenonceaux, n° 146 (1)). Ce tableau est à voir au dessus de la porte de la chambre de l'Infante.

La composition représente le bal de Noces avec des invités de maisons royales, c.a. Catherine de Médici. On exécute la danse à la Volta, de l'époque. Joyeuse épousa Marguerite de Lorraine Vendémont (1581).

Le roi paya les frais de mariage qui atteignirent la somme considérable de 1.200.000 florins.

Ce panneau est intéressant parce qu'il existe des répliques dans les collections étrangères.

Le château-Musée de Rennes (France, Bretagne), le Louvre à Paris, Mouchy, Penshurst (Angleterre, Londres) et peut-être d'autres institutions sont autant de variantes de ce même thème.

Il y a quelques années Lucienne Colliard y consacrera quelques pages (2). L'article de l'historienne de l'art est illustré et les confrontations sont intéressantes.

Les répliques ont des ressemblances dans la composition, mais offrent également des dissemblances dans les détails, notamment dans le nombre des figurants, l'orientation de la salle, la répartition de la lumière dans l'espace... L'auteur attire notre attention sur la faiblesse artistique des répliques en question ; de ce fait, nous ne sommes pas à même de dire quelle est la première version.

Le tableau du Musée de Rennes est plus artistique que celui du musée de Gaasbeek et de Mouchy. La perspective est mieux réussie dans le

(1) Concernant l'intérêt historique de Chenonceaux (dépt. Indre-et-Loire) cfr., dans : Winkler Prins, V. Elsevier, 1940, VI^e édition, p. 750. L'auteur des notes traite des différents propriétaires du domaine. cfr. Charles Terrasse, Le Château de Chenonceaux, dans : Petites monographies des grands édifices de la France, Paris, 1928. — Pour les sources d'archives, C. Chevalier, Histoire de Chenonceaux, ses artistes, ses fêtes, ses vicissitudes, Lyon, 1868, in 8° (archives royales de Chenonceaux, lettres et ordonnances de la reine mère Catherine de Médicis), 1580-1600, Paris.

(2) Tableaux représentant des bals à la Cour des Valois, dans : Gazette des Beaux-Arts, mars, 1963, pp. 147-156.

Dimensions de la pièce de Rennes : 1,63 m x 1,94 m. Nous remercions vivement le Vicomte de Noailles des renseignements.

panneau de Rennes. La cheminée de pierre, avec manteau sculpté est plus ouvragée qu'à Gaasbeek. Les costumes sont plus somptueux et soignés jusqu'aux détails. Dans l'exemplaire de Rennes, les figurants de maisons royales sont plus souples, sveltes, dégagés dans leurs gestes



4. Bal de Noces du duc de Joyeuse

(A.C.L. Bruxelles)

5) MARIE DE BOURGOGNE

(panneau bois : h. 0 m 52 x l. 0 m 32) (sans cadre) Inv. n° 223.

Cette œuvre orne le manteau de cheminée de la salle gothique et représente la duchesse Marie de Bourgogne (1).

« Maria, Karoli filia » est représentée à mi-corps, le buste tourné vers la droite ; la figurante porte le costume de l'époque et est vêtue du hennin, coiffe dont le voile est à peine visible. Sous la houppelande, une robe blanche serrée à la taille ; les manches s'élargissent vers la main (cfr. e.a., les œuvres de Claus Sluter). Sur l'index de la main gauche repose un faucon. La reine n'est-elle pas succombée suite aux blessures lors d'une chasse aux faucons. Son visage ressort d'une façon heureuse sur le fond sobre et acquiert une luminosité. L'artiste connaît la valeur des tonalités ; la composition est vraiment picturale. Chez les historiens de l'art ce portrait est considéré comme d'un maître anonyme ; cette œuvre ne suggère-t-elle pas la main du Maître de la légende de Marie-Madeleine ou de son entourage, artiste travaillant à Bruxelles au début du 16^e siècle (2).

Ce panneau fut restauré à l'Institut royal du Patrimoine artistique à Bruxelles (3).

(1) Cfr. e.a. de Paule van Ussel, *Maria van Bourgondie*, Historische bibliotheek, de Klinkboren, Brugge, 1944, (Hofblad en afl. 1).

(2) P. Fierens, *Het Portret*, in *de Oude Nederlanden*, Stedelijk museum, Brugge, éditions la Connaissance, tentoonstelling van Mia van Openbaar Onderwijs, in het kader van het Belgisch-Nederlands Cultureel verdrag, 27 juin 1953, p. 42 nr 40.

(3) J. Van Cromphout et Fr. Vennekens, *Le Château de Guesheek*, Hekelgem, 1939 p. 60. Dans l'inventaire du château on parle de « Un petit portrait d'une fille de Charles-Quint sur panneau, cadre de l'époque, bois noir avec appliques et cuivre doré ».

Zie ook G. HENSON, *Schilderijen en sculpturen uit het staatsdomela van Guesheek, die geïdentificeerde personen voorstellen*, in *l'Intermédiaire des généalogistes* (De Middelaar), n° 141, 1969, p. 180.



5. Marie de Bourgogne

(M. Duerinckx - Ruishroek)

6) DEUX PLATS RONDS ENCADRES. CERAMIQUE ITALIENNE
ca. 1500

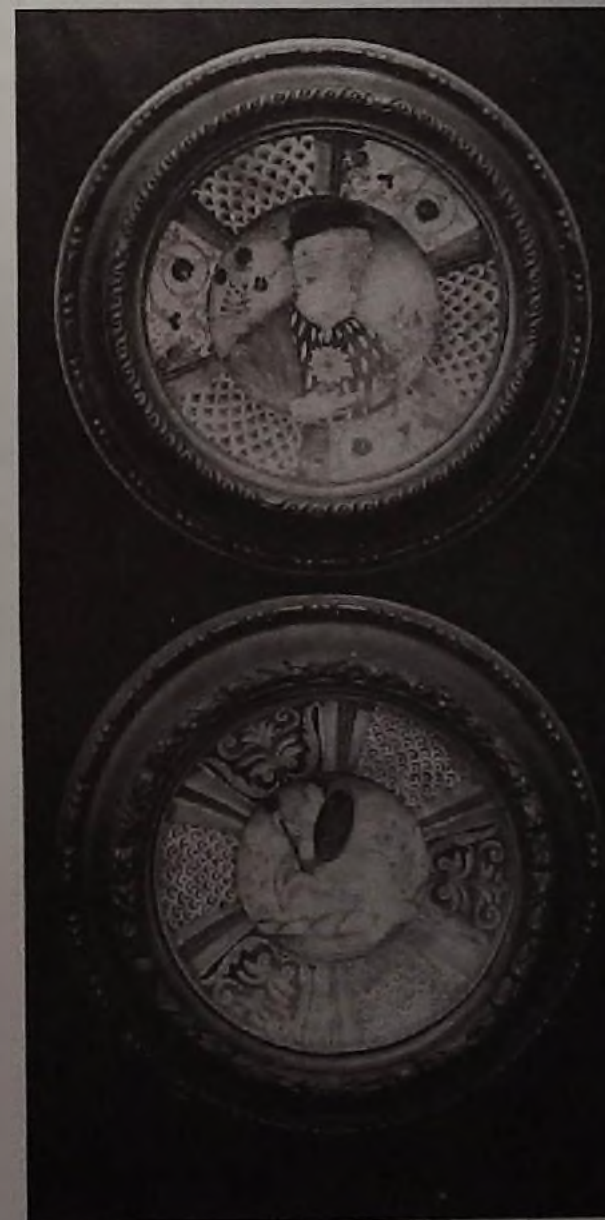
(Ø 0,40 m) (avec cadre 0,63 m) Inv. nos 709-710

Dans la salle de la galerie pendent deux grands plats, munis d'un cadre noir.

L'un d'eux représente le buste d'un jeune personnage à chapeau à grands bords, la tête tournée vers la gauche. L'autre plat porte un centaure avec écusson et thyrsus. Les bords sont partagés en six cartiers (1).

Des majoliques analogues se repèrent dans la ville italienne Deruta. M.H. Wallis nous attire l'attention sur ces pièces. Otto van Falke émet l'avis que pareilles pièces proviennent d'ateliers Siennois (2). Nous partageons l'avis de M. Bernard Racknam qui prétend dans un exposé clair et logique que ces plats sont du style Deruta de la première période (3). Ces plats proviennent de la collection Spitzer (nos 3317 et 3318). J. Van Cromphout et Fr. Vennkens les citent dans leur étude concernant le château (4).

- (1) Pour les particularités d'ordre technique et autre cfr les articles de P.S. Auscher, « Comment reconnaître les porcelaines et les faïences d'après leurs marques et leurs caractères Paris. - S. Migeon, Céramique, dans « Collection Arconti-Visconti, Paris, 1917, p. 82.
(2) Cfr les deux grands catalogues de la collection Beckerath et Pringsheim.
(3) A New Chapter of the History of Italian Majolica, in : Burlington Magazine, avril 1916.
(4) cfr. Hekelgem, 1939, p. 86.



6. Deux plats ronds

(A.C.C. Bruxelles)

7) CRUCHES A BIERE, ETAIN

H. maxima : 0,32 m x L. minima : 0,30 m Inv. nos. 800-801.

Le musée de Gaasbeek possède quantité de pièces d'étain parmi lesquelles deux cannettes suisses munies d'une anse et d'un versoir cylin-



1. Cruches à bière

(M. Duerinckx - Ruishraek)

drique. La panse porte des dessins gravés. Ces pièces se trouvent sur une des étagères de l'armoire encastrée de la salle à manger.

Nous avons pu identifier une des pièces. Sur le couvercle se lit le poinçon d'origine : les initiales H.K. qui signifient Hans König (1), un ours en marche et un motif floral. La provenance est donc Suisse et a été faite dans le village « Erlenbaut » près de Berne (Simmertal). L'autre cannette suisse porte la date 1786 et des initiales (non identifiées) C : 1 sur la panse.



2bis. Poinçon d'origine

(M. Duerinckx - Ruishraek)

(1) Concernant cet étainier, cf. M.D.H., s.v. Koenik (Konigh), Hans Glockengieser (18e siècle) dans : Thieme - Beckers Künstlerlexikon, Leipzig, 1927, p. 107 avec bibliographie.

8) DOCUMENTS CONCERNANT RUBENS.

L. A.G. 125, Ac 10, Ac 129, Ac 191, Ac 13, Ad 153, Ad 124 (1)

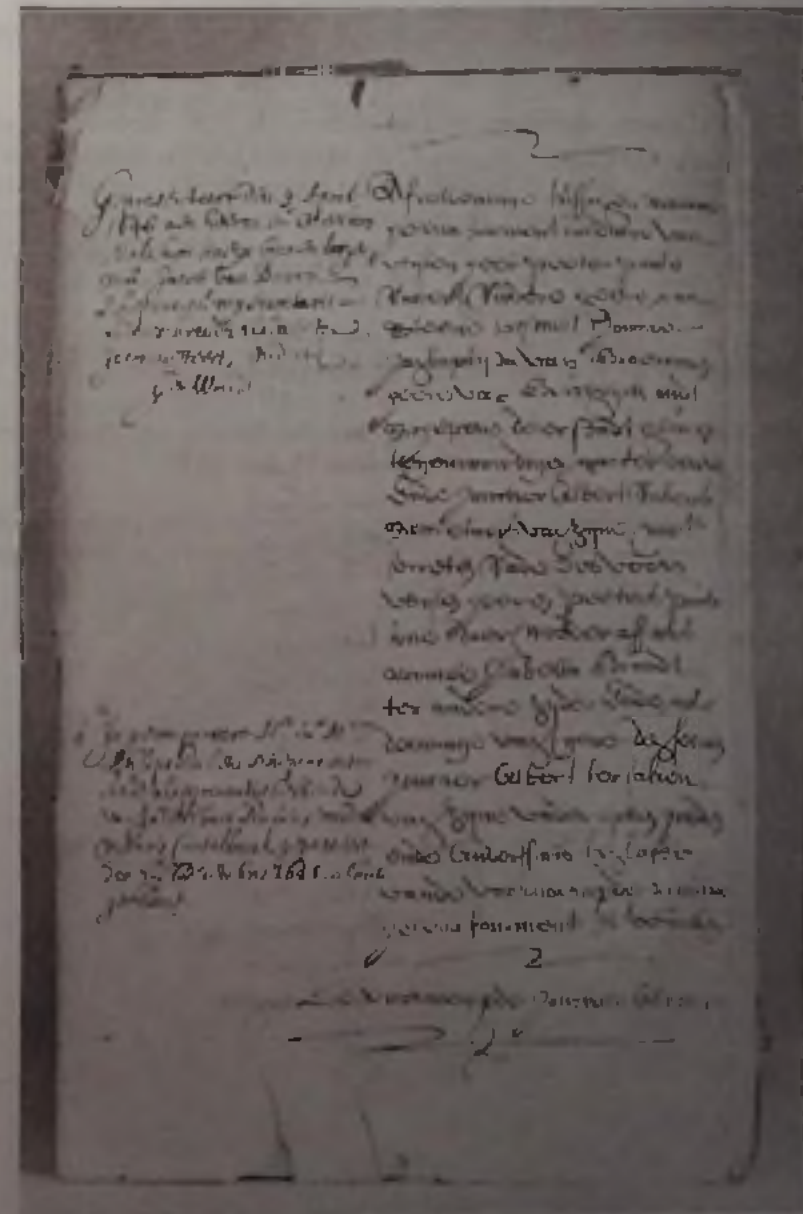
Alexandre - Louis Scockart, comte de Tirimont, baron de Gaesbeek, seigneur de Vlesenbeek, Oudenaken, St-Laureins-Berchem, Itterbeek, Dilbeek, Bodegem, Donstienne, ... etc. Docteur en droit canonique et droit civil, épousa le 26 septembre 1702 à St-Nicolas à Gand, Jeanne-Marie-Dorothee-Eléonore-Philippine Volckaert. Elle était la fille de Frederick-François, comte de Wilders et de Catherine-Françoise, Fernande de Boneem.

Un des de Boneem, fils de Ferdinand-Philippe et Louise-Eléonora Volckaert, avait épousé en 1725 Catherine de Blondel, héritière de don Juan d'Alvarado, qui épousa Claire-Petronella Rubens, fille d'Albert Rubens et de Claire del Monti. Les Volckaert donnèrent à la famille Scockart les documents concernant Rubens.

Citons sommairement quelques documents importants.

1. Procès entre les veuve et les enfants de Pierre-Paul Rubens, et les héritiers de Anne Arnouts en 1641.
2. Etats des biens immobiliers et autres du maître Jan Brant, docteur en droit et ancien échevin d'Anvers, veuf de feu Claire de Moy, qui mourut le 23 août 1639.

- (1) E. BONNAFFE, Le testament de Messire P.P. Rubens et de dame Hélène Fourment, dans : « La Gazette des Beaux-Arts, 1891, pp. 204-210.
 ID., Le contrat de mariage de Rubens et de Hélène Fourment, 4 déc. 1730, dans La Gazette des Beaux-Arts, 18el. - pp. 390-391.
 P. GENARD : Testament van P.P. Rubens en Helena Fourment, dans le « Rubensbulletijn », Anvers 1895, 4e tome, 3e fascicule, pp. 136-141.
 ID., De Testamenten van P. Paulus Rubens, dans « De VI. School », 1863, pp. 141-148.
 ID., De nalatenschap van P.P. Rubens, dans « Antwerpsch Archievenblad », t. II, Anvers 1866, pp. 69-179.
 ID., P.P. Rubens, aantekeningen, Anvers 1877.
 H. HYMANS : Correspondance de Belgique. Le testament de Rubens, dans Gazette des Beaux-Arts, 1 août 1895.
 M. ROOSES : De verdeling van Rubens nalatenschap tussen Helena Fourment en de voor- en nakinderen van Rubens, dans Rubens Bulletin, t. IV, 1896, pp. 230-252.



8. Document concernant l'héritage de Rubens

(M. Duerinckx - Ruishroek)

3. Biens et dettes laissées par Isabelle Brant, épouse légitime de Pierre-Paul Rubens, qui mourut le 20 juin 1626, laissant deux enfants, Albert, âgé de 13 ans et Nicolas, âgé de 9 ans.
4. Les conditions pré-nuptiales entre P.P. Rubens et Hélène Fourment (1630).
5. Etats des Biens, mobiliers et immobiliers de P.P. Rubens, seigneur de Steene, qui décéda le 30 mai 1740, et laissa comme héritière Hélène Fourment, sa veuve, Albert Rubens, secrétaire du conseil privé et Nicolas Rubens, seigneur de Ramée, enfants de sa première femme, Claire-Jeanna Rubens, âgé de 13 ans, Françoise, 12 ans, Isabelle Hélène, 10 ans, Pierre Paule, 8 ans et Constance Albertine, 4-5 ans, enfants de sa seconde femme.
6. Le testament de P.P. Rubens et Hélène Fourment (1640).
7. Le testament d'Albert Rubens et Claire del Monte, son épouse par le notaire Jaspas Vanderperre à Bruxelles, 14 juin 1656.

Pour ne signaler que l'essentiel. Ces documents prouvent que Rubens géra minutieusement ses biens, qu'il en avait beaucoup et que certaines toiles étaient vendues à des grands prix.

M. ROOSES : Voorhuwelijkscontract tussen P.P. Rubens en H. Fourment, dans « Het Rubenshuislijf », 1895, t. IV, 3e fascicule.
 G. HENSON : Losse beschouwingen oopen de familie Peter Pauwel Rubens, dans Album Dr M. Bussels, Hasselt 1967, pp. 481-480.

9) CHARLES-QUINT

d'après Leone Leoni (Médailon, albâtre, Ø 0,49 m). Inv. n° 706.

Le relief, en mi-ronde bosse, représente le souverain, tourné vers la droite. Il porte la fraise et le collier de la Toison d'Or.

Le cadre est en bois sculpté doré.

Le sculpteur et médailleur italien Leone Leoni entra au service de Charles-Quint en 1549. Il naquit à Arezzo ou à Managgia. En 1559, il s'occupa de la décoration et de la sculpture des statues de bronze de la « Capella Major » de San Lorenzo l'Escorial. Il mourut à Milan, le 22 juillet 1590.

Exp. : Expositions de Lamoral d'Egmont, Gaasbeek 1968, Bruxelles 1968

Lit. : Exposition Lamoral d'Egmont, Gaasbeek, 1968, p. 29.

J.G. HENSON, schilderijen..., p. 178.



9. Charles-Quint

(A.C.L. Bruxelles)

10) STATION DE CHEMIN DE CROIX, LE CHRIST CLOUE A LA CROIX

bois polychrome (h. 0,86 m x l. 0,76 m). Inventaire n° 539.

Une composition assez originale pour représenter ce thème. Le Christ en croix se trouve dans un plan diagonal. A l'avant-plan, une femme vêtue d'un ample manteau ayant sur les genoux le panneau avec inscription I N R I; elle soutient le bras gauche du Christ; un bourreau muni d'un casque tient d'une main une corde nouée autour des mains du Crucifié et de l'autre, un gros marteau; le bourreau est vêtu d'une robe fort saillante.

A l'arrière plan, on remarque le bon et le mauvais larron, attendant leur sort.

Un autre bourreau tient les pieds du Christ et est également muni d'un marteau.

A l'arrière plan, à gauche: les personnages divins: la Vierge, St-Jean et une Sainte Femme (Marie-Madeleine) enveloppée d'un grand manteau. Leurs visages reflètent une grande émotion.

Cette composition mouvementée est un moment dans une action: la scène se passe dans un paysage vallonné et rocheux.

La pièce en question est inspirée d'un relief ancien et fait sans nul doute partie d'un Chemin de Croix dont nous ne retrouvons plus les traces.

L'inventaire du musée signale: «Bas relief, bois polychromé, sculpture de l'Italie du Nord - fin du 15^e siècle».



10 Station de chemin de croix

(A.C.L. Bruxelles)

11) COFFRE, CHENE

(l. 1,10 m x h. 0,75 m x 0,515 m). Inv. n° 104.

Dans la salle gothique du château, remarquable par son homogénéité de style se trouve un coffre gothique. Les parois sont ornées de panneaux à motifs de fenestrages et de feuilles parcheminées. Le meuble date du 15^e siècle et est muni d'une serrure en fer forgé.

Le couvercle et la base sont de date ultérieure.



11. Coffre

(M. Duerinckx - Rufshroek)

12) DEUX PLATEAUX HISTORIQUES ET DEUX AIGUIERES, DONNES AU COMTE L.A. SGOCKART, VERMEIL, REPOUSSE, CISELE ET GRAVE

(aiguïère h. 0,30 m, plateau diam. 0,63). Inv. n° 612.

Sur la table de la salle de galerie se remarquent deux plateaux historiques, ainsi que deux aiguïères, forme casque. Ces pièces de vermeil portent au centre les armes du duché de Brabant, entourées des armoiries d'Anvers, Bois-le-Duc... etc. Offerts à messire Louis Alexandre Scockart, comte de Tirimont, baron de Gaasbeek, après la signature du traité de Rijswijk (1697-98) comme plénipotentiaire de l'Espagne (1).

Deux grandes aiguïères lui furent également données par les Etats de Brabant, en reconnaissance des services rendus aux dits Etats par le dit Seigneur à la paix de Rijswijk.

Ces pièces portent les marques d'argenteries du Brabant.

Il convient également de signaler une petite boîte ovale de chagrin, à couvercle en argent doré en partie, faite à l'occasion du traité de Rijswijk.



12. Plateau et aiguïère

(A.C.L. Bruxelles)

(1) Voir au sujet de ces pièces : Archives Gaasbeek, n° 31, 109.

et datée de 1698 portant les inscriptions : Pax Europa. Paix de l'Europe.
Vrede van Europa (2).



(2bis). Marques d'argenterie du Brabant

(2) Cette pièce n'est pas citée dans l'étude de J. Van Cromphout et Fr. Vennekens.

13) STE MARGUERITE, SCULPTURE, BOIS XVI^e SIECLE

(h. 1,22 m) Inv. n° 1091.

Cette statue se trouve dans une niche de la tour d'Egmond, acquise en 1956, elle provient de la collection de feu le dr. Delstanche 114, avenue Louise, Bruxelles. La sculpture est conçue dans un plan frontal, la tête légèrement inclinée en avant. Elle porte une large couronne sur la tête. La robe tombe en des plis verticaux fortement accusés, jusqu'au socle, laissant à peine le pied gauche libre; la figurante terrasse un monstre, la tête dirigée en oblique. Les plis anguleux, forment contraste avec les plis verticaux des parties latérales.

Cette sculpture offre un cachet particulier et est digne d'intérêt. Les mains manquant, cette pièce a gardé un caractère statique et hiératique de l'époque.

(1) Pour confrontation de style, cfr. les études du Comte J. de Horchgrave d'Altena.



13. Ste. Marguerite

(A.C.L. Bruxelles)

14) LA VIERGE AVEC L'ENFANT ET LES DONATEURS

(relief, albâtre, XVIIe siècle) (h. 0,43 m. s l. 0,35 m.) Inv. n° 576.

Gaasbeek possède un bel albâtre qui a déjà intéressé plus d'un historien de l'art.

En voici la description :

Le sculpteur Jean Mone et son épouse sont agenouillés devant la vierge avec l'enfant, qui bénissant, sont assis dans un superbe fauteuil, style renaissance. A l'arrière plan, on remarque une rivière, une barrière, des arbres et au-delà de la rive, une sorte de tour d'église en forme d'obé-



14. La Vierge avec l'enfant Jésus et les donateurs

(A.C.L. Bruxelles)

15) LAMORAL D'EGMOND

tapiserie de Bruxelles, XVII^e siècle (h. 0,52 m x l. 0,41 m) Inv. n° 701.

Représentation à mi-corps, tourné trois quart vers la droite, aspect juvénile, en costume de l'époque. Il porte un ruban autour du cou, auquel est suspendu la croix de Portugal ainsi qu'une fraise rabattue. L'arrière plan est sobre.

Les dégradés dans les tons contribuent à donner du modelé au visage.

Exp. : Philippe de Montmorency, comte de Hornes (Weert, Horn, Pays-Bas 1968), Zottegem 1968.

Lit. : J. Van Cromphout et F. Vennekens, « Le Château de Gaesbeek », Hekelgem 1939, p. 86.

16) GOBELET EN ARGENT.

(h. 11,5 cm. ; Ø 9,2 cm. ; base 6 cm.) Inv. n° 840.
Seconde moitié du XVII^e siècle.



16. Gobelet en argent

(Si. Duerinckx - Rulsbroek)

La partie la plus importante de l'argenterie est exposée dans la Grande Galerie de château. La marquise Arconati-Visconti (1840-1923) a acquis ces pièces d'orfèvrerie vers les années 1887-1889 par l'intermédiaire de Charles-Albert (1). Dans cette collection hétérogène un gobelet à monnaies

(1) J. VAN CROMPHOUT et F. VENNEKENS, *Le château de Gaesbeek*, Hekelgem, 1939, p. 88.

mérite notre attention particulière. L'inventaire du Musée, rédigé en 1921 par le notaire A. Poelaert, ne lui consacre qu'une mention extrêmement sommaire et même erronée : *Gobelet en argent repoussé, orné de 13 médailles*.

Ce gobelet à base circulaire affecte la forme d'une cloche renversée. Le décor est constitué de trois rangées de six pièces de monnaie sur un fond de rocailles et d'enroulements. En dessous du gobelet on remarque quelque poinçons.

Les monnaies sont incrustées dans la paroi du gobelet de telle façon que leur face orne l'extérieur du récipient tandis que l'intérieur montre le revers. La légende du revers est souvent illisible, mais la littérature numismatique nous permet en plusieurs cas de compléter ces inscriptions (2).

Les monnaies de la rangée supérieure représentent Albert de Hohenzollern (1490-1568), margrave de Brandebourg et premier duc de Prusse ; s'étant rangé sous l'influence de Luther, il entra en conflit avec Sigismond I, auquel il soumit finalement en 1525 ; dès lors il devint duc héréditaire de Prusse. Le personnage figure six fois en buste à droite ; trois exemplaires différents sont employés deux par deux. A la face de ces *Dreigroscher* on lit : *Albertus, Dei Gratia Marchio Brandenburgensis, Dux Prussiae* (3).

1. Droit : * ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : * III * GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / * 1538 * /
2. Droit : * ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : * III * / GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / 153 ? /
Cfr. E. Bahrfeldt, 1118 et 1119.
3. Droit : ☉ ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : III / GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / 157 ? /
4. Droit : ☉ ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : III / GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / /
5. Droit : ☉ ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : III / GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / 154 ? /
6. Droit : ☉ ALBER A D A G A M A R A B R A N A D V X A P R V S S
Revers : III / GROSS : A R / TRIPLEX / ALBER : DVC / PRVSSIE / 15 . . . /

(2) E. BAHRFELDT, *Die Münzen — und Medaillen — Sammlung in der Markgrafschaft, t. 1 : Münzen und Medaillen der Provinz Preussen vom Beginn der Preussens, bis zum Jahre 1701*, Danzig, 1901, p. 71-88 ; t. V : *Münzen und Medaillen der Stadt Danzig*, Danzig, 1910, p. 5-21, 37-53, 60-88.
(3) F.W.A. SCHLICKREYSEN et H. PALMAN, *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen der neuern Zeit, des Mittelalters und des Altertums sowie auf Denkmünzen und münzartigen Zeichen*, 4ème éd., Graz, 1961, p. 33, 343, 384.

La seconde rangée est composée de six *Dreigroscher* représentant l'effigie de Sigismond I, de la dynastie des Jagellons ; il fut roi de Pologne de 1507 à 1548, grand-duc de Lithuanie depuis 1505 et souverain de Prusse après qu'il eut soumis son neveu Albert de Hohenzollern. Le roi couronné figure en buste tourné à droite ; l'inscription circulaire signifie *Sigismundus Primus, Rex Poloniae, Dominus Totius Prussiae* (3).

Au revers on remarque les armoiries de Danzig.

1. Droit : X SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVS
Revers : III / GROSS : A R : / TRIP : CIVI / GEDANEN / 15 ☉ 39 /
Cfr. E. Bahrfeldt, 7990 et 8026.
2. Droit : ☉ SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVS
Revers : III / GROSS : A R : / TRIP : CIVI / DANNCZK / 15 ☉ 37 /
Cfr. E. Bahrfeldt, 7971.
3. Droit : X SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVS
Revers : III / GROSS : A R / TRIP : CIVI / GEDANEN / 15 ☉ 4 /
Cfr. E. Bahrfeldt, 8026.
4. Droit : * SIGIS • I • REX • POLO • DO • TOTI • PRVS
Revers : III / GROSS : A R / TRIP : CIVI / DANNCZK / 15 ☉ 35 /
Cfr. E. Bahrfeldt, 7970, 8026.
5. Droit : * SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVSSI
Revers : III / GROSS : A R / TRIP : CIVI / DANNCZK / 15 ☉ 36 /
6. Droit : * SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVSS
Revers : III / GROSS : A R / TRIP : CIVI / DANNCZK / 15 ☉ 36 /
Cfr. E. Bahrfeldt, 7971.

La rangée inférieure offre trois générations de la dynastie polonaise ; le personnage est portraité en buste à droite.


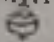
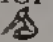

Une septième monnaie du roi Sigismond I est incrusté dans le gobelet :

7. Droit : * SIGIS • I • REX • POLO • DO • TO • PRVS
Revers : III / GROSS : A R / TRIP : CIVI / DANNCZK / 15 ☉ . . . /

Sur l'avvers d'une autre monnaie figure son fils Sigismond II Auguste, dernier souverain de la dynastie des Jagellons ; il succéda à son père en 1543 ; en 1569 il réunit la Lithuanie à la Pologne. Le droit porte la légende *Sigismundus Augustus, Rex Poloniae, Dominus Prussiae* (3).

1. Droit : SIGIS • AVG • REX • PO • D • PRVS
Revers : III / GROSS : A R / TRI : CIVI / GEDANEN / 15 ☉ 5 . . . /

Les quatre derniers *Dreißgröcher* portent l'effigie de Sigismond III, neveu de Sigismond II Auguste et fils de Jean III de Suède, de la dynastie des Wasa : il prit le gouvernement de Pologne de 1585 à 1632 et régna quelques années en Suède de 1593 à 1598. Il est cité à l'avvers des monnaies comme *Sigismundus Tertius, Dei Gratia Rex Poloniae, Magnus Dux Lithuaniae* (3).

1. Droit : •SIGIII • D • G • REX • PO • M • DL
Revers : —
2. Droit : SIGISMIII D • G • REX • POM • D • L.
Revers :   GROS • ARG / • RIP • / POLON /
3. Droit : SIGI • 3 • DG • REX • PO • M • DL
Revers :   / ? ROS ARG / ? RIP : / RI E G / OLO 98 / M /
4. Droit : SIGIII DG • R • POLOMD • L •
Revers : ROS AR / R • POLO /
Cfr. E. Bahrfeldt, p. 66-86.

Ces monnaies mises en circulation au cours du seizième et de la première moitié du dix-septième siècle, ont été employées par un orfèvre berlinois du XVIII^e siècle. En effet c'est le poinçon de la ville de Berlin qui est frappé en dessous du gobelet ; la lettre A permet de situer la pièce dans la seconde moitié du dix-huitième siècle (4). Le poinçon de maître — HUBNER — est celui de Joachim Hübner, inscrit comme bourgeois de la ville de Berlin en 1737, en 1778 il est encore mentionné ; plusieurs gobelets à monnaies de cet orfèvre sont conservés en Allemagne (5).

Comme exemple rare d'argenterie berlinoise conservé dans notre pays et comme document numismatique ce gobelet mérite une ample attention. (6)

(4) M. ROSENBERG, *Der goldschmiede Meisterzeichen*, 3^eme éd., t. I, Frankfurt-am-Main, 1922, p. 253.
(5) *Idem, Ibid.*, 1291.
(6) Nous remercions vivement Melle Bayeux pour les notions concernant la loupe de foyer et le gobelet en argent, dont elle est l'auteur.

17) JEAN SIBERECHTS, PAYSAGE AVEC VACHES, HUILE SUR BOIS, XVII^e siècle

(Panneau bois h. 0,297 m x l. 0,28 m) Inv. n° 586.

Dans le corridor de l'étage supérieur du château, il y a une peinture de petit format, huile sur bois. On reconnaît aisément la facture de Jean Siberechts et nous mettons ce petit chef-d'œuvre à son actif.

Le panneau représente un paysage avec vaches, un des thèmes préférés de l'artiste. Dans la palette du maître, apparenté à une famille de sculpteurs se révèle un talent sculptural (laitière). Le caractère pictural propre aux paysagistes renommés tels Teniers et A. Brouwer se retrouve dans son coloris : rouge vif contrastant avec les verts.

Puisse cette peinture quasi inconnue et non identifiée jusqu'à présent attirer l'attention des spécialistes, désireux de consacrer une monographie à cet artiste, qui a influencé les maîtres Anglais, tels Gainborough et Constable !

(1) Concernant J. Siberechts, cfr. St. Leurs, *De Geschiedenis van de Vlaamse Kunst*, II, p. 830. Une ou deux œuvres figuraient à l'exposition de Bruxelles : « le siècle de Rubens, oct. dec. 1966, pp. 241-244. Dans la correspondance manuscrite, aux Archives de la ville d'Amers. (nos 648 - et 667) le nom Siberechts est souvent cité.



17. J. Siberechts, *Paysage avec vaches*

(M. Duerinckx - Ruishroek)

18) AZULEJO

(H. 16,30 cm x l. 10 cm) Inv. n° 209.

Dans la chambre de la bibliothèque de la marquise, se trouve une céramique vernissée, avec écusson héraldique de Charles-Quint, surmonté de la couronne impériale et briquet de Bourgogne (16^e siècle) à couleurs (bleu-vert) sur fond blanc.

Ce carreau de petit format est probablement un fragment d'un bord de céramique murale, telle qu'on en trouve dans les musées, églises, châteaux ou demeures privées en Espagne ou au Portugal et principalement à Lisbonne (1).



18. Azulejo (M. Duerinckx - Ruishroek)

(1) L'église de Madre de Deus est riche en carreaux de ce genre.

19) LETTRE PAR LAQUELLE PAUL ARCONATI EST NOMME
MEMBRE DU « CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DE LA
DYLE » (1)

(Gansbeek, Archives An 72)

1^{re} Division
Bureau de nominations
La Dyle

Liberté, Egalité.

Ampliation

Au nom du Peuple français

du 6 Germinal l'an 9 de la République une et indivisible Bonaparte, pre-
mier Consul de la République, sur la présentation du Ministre de l'inté-
rieur, a arrêté :

Le Citoyen Arconaty, ancien maire de Bruxelles, est nommé membre
du Conseil Général du Département de la Dyle.

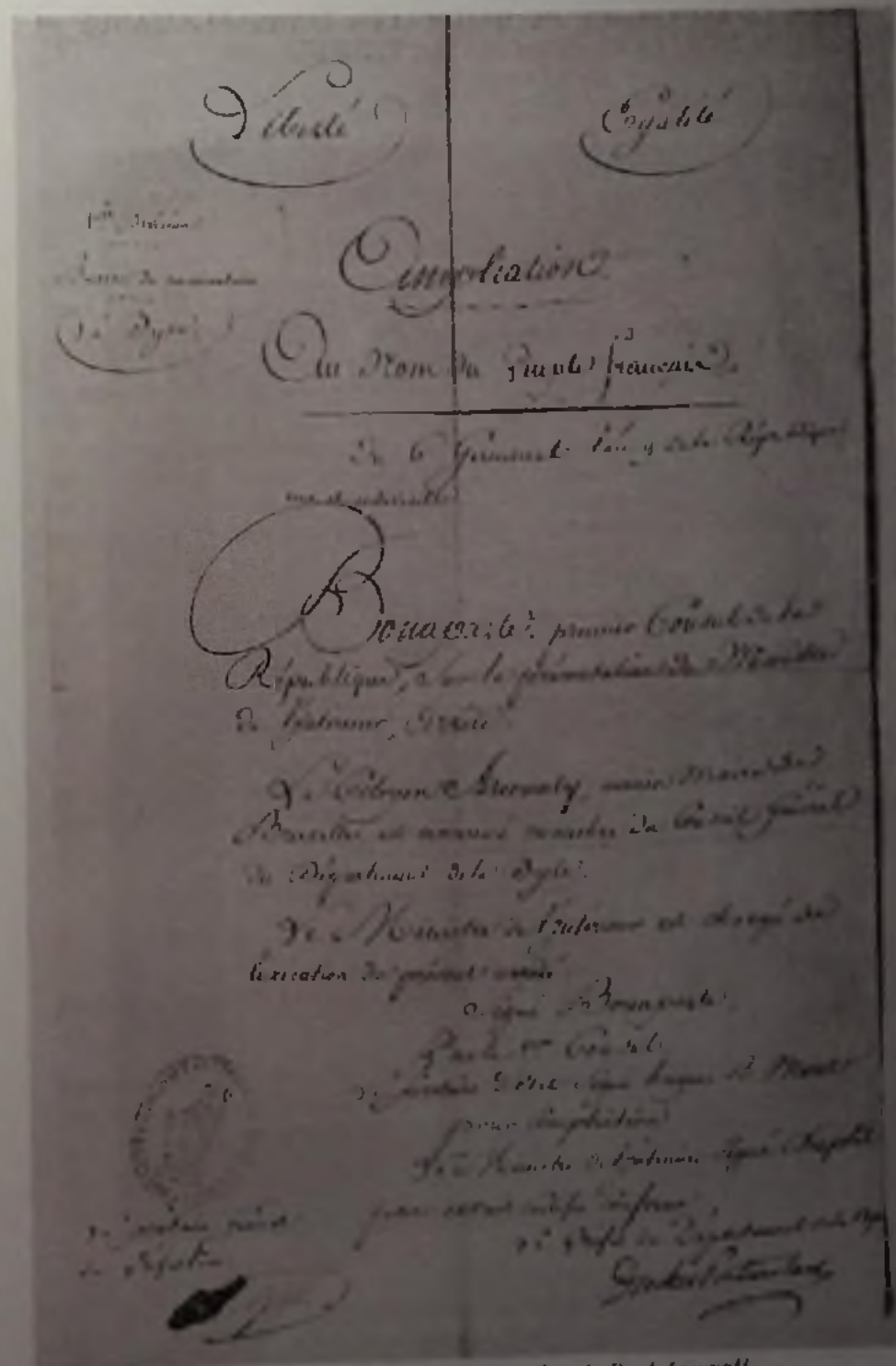
Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé Bonaparte.
Par le 1^{er} Consul
Le secrétaire d'Etat signé
Hugues B. Maret pour
Ampliation.
Le Ministre de l'Intérieur signé
Chaptal pour extrait certifié
conforme
Le Préfet du Département de la
Dyle
Doulcet de Pontecoulant.

Exp : Arconati-Visconti, Gansbeek 1967.

LII, R.O.J. VAN NUFFEL, Paul Arconati-Visconti et Bruxelles, extrait de « Car-
tiers bruxellois, t. XI, fasc. IV, p. 20, Gansbeek, archives An 72.
R.O.J. VAN NUFFEL, Paul-Marie-Remy Arconati-Visconti, en Biographie
Nationale, t. 34, col. 17-21, Bruxelles 1967.

(1) Paul Arconati, administrateur de Napoléon et grand-oncle de Jean Martin
Arconati, joue un rôle actif dans la vie politique à Bruxelles au début du
19^e siècle.



19. Lettre concernant la nomination de Paul Arconati
(M. Duerinckx - Rulsbroeck)

20) LA GRAND'PLACE DE BRUXELLES. ECOLE FLAMANDE
TOILE PEINTE PAR ADAM MARIE THERESE (1)

(H. 0,615 m x l. 1,025 m) Inv. n° 704.

Ce tableau est très intéressant parce qu'il nous montre la Grand'Place avant l'incendie de la fin du 17^e siècle.

Tout le pourtour de la Grand'Place était protégé par des maisons fortifiées. A côté de l'église consacrée à Saint Nicolas, patrons des marchands, s'élevait une grosse tour de défense et un steen dit « Het Payhuis ».

Au coin de la Grand'Place et de la rue au Beurre, actuellement la maison des Boulangers, se dressait le « Serhuych Kintsteen ». Dans l'angle opposé à l'issue de la rue des Chapeliers, existait le « Meynaertsteen », au coin de l'actuelle rue Charles Buls, face à la maison de l'Etoile où résidait l'ammann, le « Steen », dit « de Meert » devint au 14^e siècle le 1^{er} hôtel de Ville. Le développement des services municipaux amena la disparition du « Steen » du sanglier (Wilde ever).

Ce sont des maisons à pignon gothique. C'est bien regrettable que le coin gauche du tableau soit tellement en mauvais état.

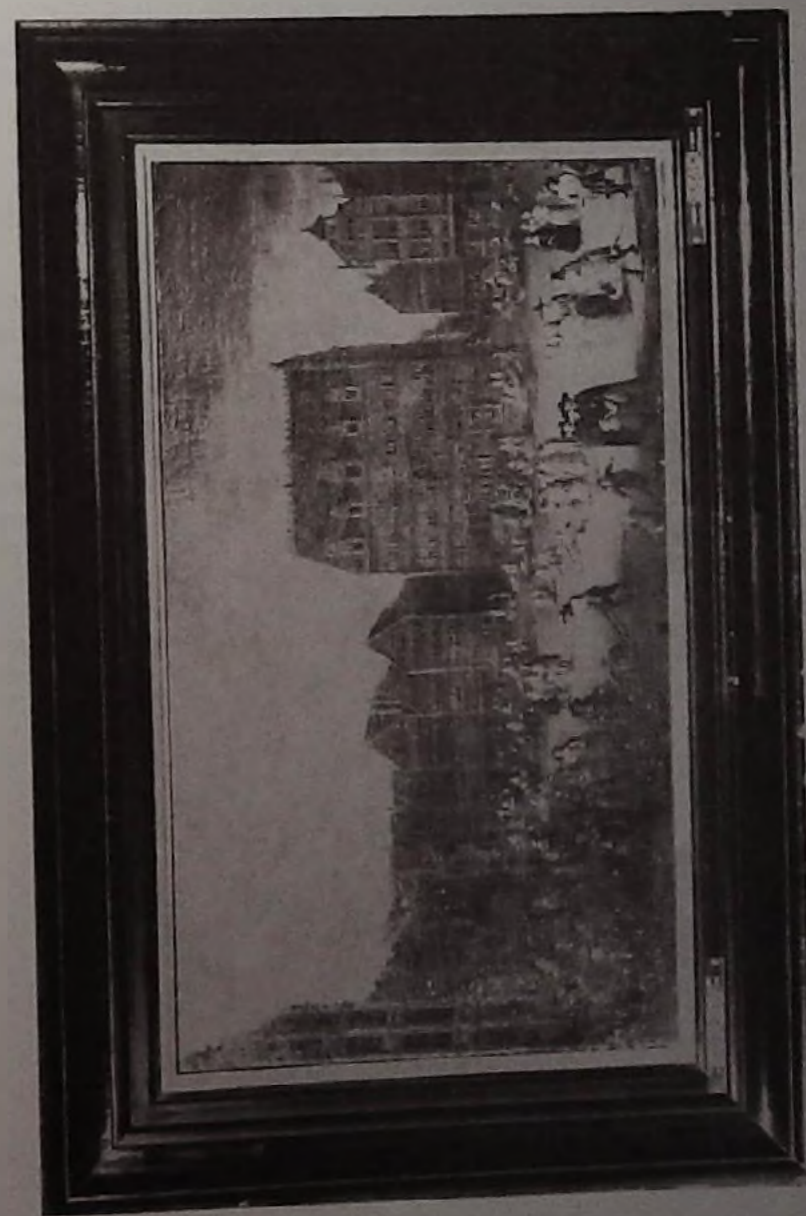
Le « Cantersteen » appartient à l'illustre famille « Pipenpoy » issue du Lignage des Ser Huyghs.

En 1594, ce « steen » passa à la maison de Ligne et fut remplacé au XVIII^e siècle par l'Hôtel d'Angleterre, l'un des plus réputés de l'Europe, où le général Bonaparte logea en 1797.

Exp. : Bruxelles et ses lignages. Bruxelles 1967 ; Lamoral d'Égmond, Gaasbeek, Bruxelles, 1968.

Lit. : Vicomte Terlinden, Coup d'œil sur l'histoire des lignages de Bruxelles dans Revue Bruxelloise, 1957, et reproduit dans Les Lignages de Bruxelles, 1916, 5^e année, n° 27 p. 72-73.

(1) Le tableau est en restauration.



20. Grand'Place de Bruxelles

(M. Duerinckx - Bruxelles)

21) FRAGMENT DE RETABLE

Volet de droite, bois non polychrome (h. 0,78 m x l. 0,43 m) Inventaire n° 548.

Dans la salle d'Égmond nous voyons un fragment de retable représentant trois personnages : une donatrice agenouillée et deux saints patrons à l'arrière plan : le figurant a un geste de repentir et tient un bâton de commandement.

Leur visage reflète une vie intérieure intense ; l'expression se trahit davantage dans les gestes.

L'attitude de résignation du personnage agenouillé nous révèle que le panneau central (disparu ?) peut avoir représenté une scène de jugement.

La partie conservée est certainement le volet de droite. La femme porte la robe en vogue au 16^e siècle ; le personnage s'inscrit en largeur : robe à manches crevées, s'élargissant vers la main ; manteau à grands revers. La coiffe originale est serrée sur le front et s'élargit vers derrière ; les plis des costumes sont catégoriques et sévères, propres à ce genre de reliefs. Ce bois n'est pas de grande envergure, mais destiné à orner un mur ; au revers, le relief n'est pas ouvragé.

Cette œuvre sort-elle d'un atelier allemand ? Ne suggère-t-elle pas la facture de Tilmann-Riemenschneider, qui connut un grand succès dans la région Rhénane (1).



21. Fragment de retable

(A.C.L. Bruxelles)

(1) G. J. De Keyser, *Algemeene Kunstgeschiedenis*, Louvain 1933, p. 143. Richard Hamann, *Geschichte der Kunst*, Berlin 1935, p. 433, 441, 441, 445

Des tirs et jeux populaires aux fastes de la kermesse, ou les souvenirs d'un Tirlemontois

par LOUIS SMETS

Avant 1914, ce qui préoccupait le plus les habitants de la petite ville, était l'approche de la Kermesse.

L'apprêt des réjouissances prévues, toujours les mêmes à quelques détails près, provoquait chaque année le même émoi, les mêmes discussions, le même intérêt et le désir toujours renouvelé de vouloir faire mieux que précédemment.

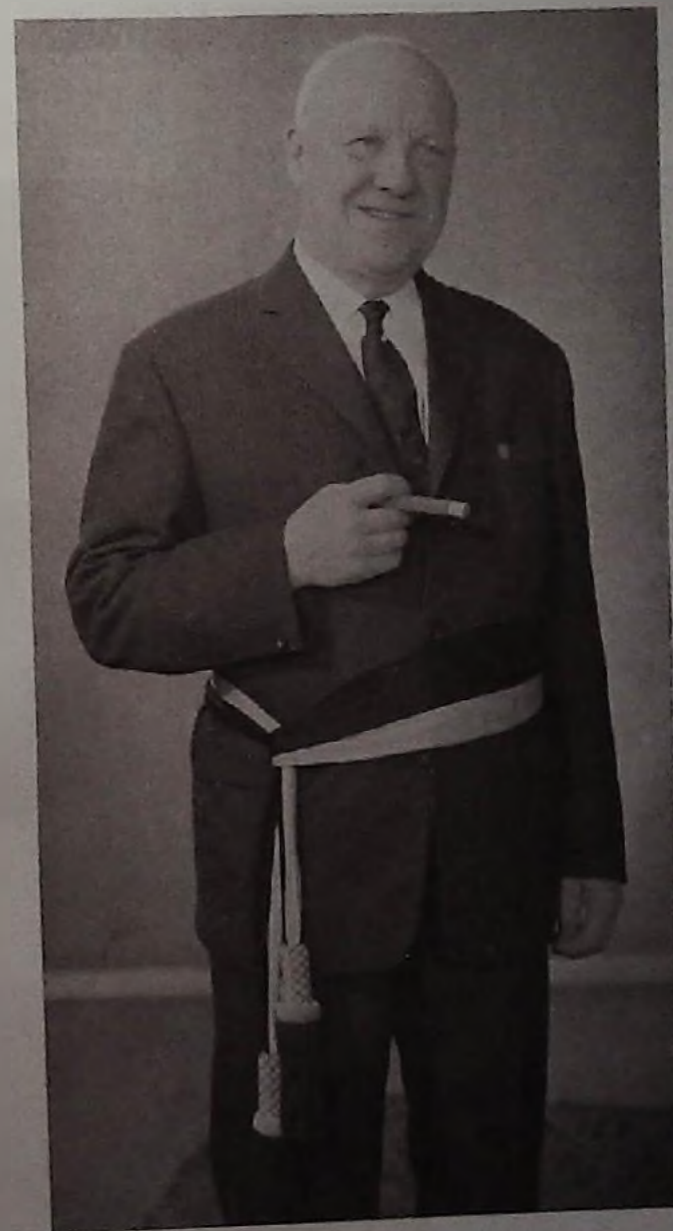
Un mois avant l'ouverture de la kermesse on nettoyait les maisons de fond en comble, on blanchissait les façades, on repeignait châssis et portes, on lavait, récurait, tapissait, polissait; le rajeunissement avant la fête, quoi!

Il fallait que tout soit irréprochablement propre au jour où l'on recevrait les invités, parents, amis, dont quelques-uns, les étrangers à la ville, restaient nos hôtes pendant les trois premiers jours de la kermesse.

Les maisons n'étaient pas seulement remises à neuf, mais aussi la garde-robe. On était déconsidéré si on se montrait à l'ouverture de la foire avec une toilette, un chapeau, des gants, des souliers, un costume de l'année précédente... à moins d'être un as dans l'art du camouflage, il n'était pas possible d'échapper à de multiples charges et de graves problèmes qui provoquaient une agitation de plus en plus fébrile au plus on approchait du troisième dimanche de juin.

Les forains arrivaient en chemin de fer. Leurs matériel et roulottes étaient tirés jusqu'à la Grand'Place par des magnifiques brabançons de louage de la firme Ponsaerts.

On revoyait les mêmes attractions: le carrousel-salon, un grand et un petit galop; un cirque; une baraque de lutteurs; un vélodrome; un hippodrome; une roue joyeuse; un cakewalk; une friture de luxe et



Louis Smets (Tirlemont, 10.7.1893 - 31.3.1969).
Echevin des Fêtes Publiques et des Sports de la Ville de Tirlemont (1959-1964).
Président de la « Chaîne d'Or » (société royale de Tir à l'Arc au Herem, fondée en 1868), et du « Tien Schuttersverbond » (1953-1969).



Louis SMETS pratiquant divers jeux : en haut à gauche, le tir à la carabine (1958) ; en haut au centre, le tir à l'arbalète (dont il fut Roi en 1934-35) ; en haut à droite, le struifvogelpik (à Tirlemont « plkvogel ») (1958) ; en bas à gauche, la pétanque (1960) ; en bas à droite, le « struifspel » ou « jeu de palet » (1958).

une bourgeoise et une populaire; des tirs à la carabine Flobert; un palais du rire: Jantje van Alle jaren: marchand de nougat; Jean Mayeur dit Jan Kapel, figure sympathique du folklore tirlemontois qui exploitait un comptoir d'objets à gagner en tombola.

Parfois venait aussi le musée Spitzner avec ses monstres en bocaux et ses figures de maladies arborescentes.

La place était le paradis des enfants et adolescents qui s'y attardaient après la sortie de l'école, à regarder les forains monter leurs baraqués de charpentes, de tôles, de planches, de toiles.

Beaucoup d'entre eux furent amoureux de la blonde écuyère du cirque ou de la caissière aux yeux noirs du carrousel-salon.

Toutes les sociétés étaient en effervescence. Fanfares et harmonies répétaient les morceaux du nouveau répertoire. Il fallait se manifester si l'on désirait avoir droit au subside de la ville. Les tireurs à l'arc et à l'arbalète s'entraînaient d'arrache-pied afin d'affronter les concours en bonne condition.

Le samedi on confectionnait les tartes: des dizaines de tartes pour toute la semaine: au riz, au flan, au fromage, aux pommes, aux prunes, aux cerises, au sucre, aux abricots, cette dernière appelée *trullekes-vluai* par les gosses, de fines languettes de pâte en diagonale recouvrant les fruits qui était en général leur préférée. Les garçons boulangers les transportaient de la maison au four sur de longues planches qu'ils portaient en équilibre sur l'épaule.

Les premiers invités, presque tous natifs de Tirlemont, arrivaient le samedi dans la soirée. Les gens qui avaient le temps, « DE KERIEUZE NEUZE », (les gens au nez curieux) se mettaient sur le pas de leur porte pour les voir passer.

Des *veipottekes* de toutes couleurs brûlaient sur le rebord des fenêtres du premier étage des maisons. Le drapeau national flottait aux façades. Les gens de la famille se revoyaient avec effusion, comme les amis d'ailleurs. La kermesse était salutaire car elle entretenait les liens familiaux et de l'amitié, comme les petits cadeaux.

**

Le deuxième dimanche de la kermesse, toutes les sociétés locales et étrangères qui participaient au cortège se réunissaient aux Beaux-Arts dès 9.30 h. En tête, Jan et Mie (les parents des actuels géants) qui avaient plutôt l'air de pauvres honteux, alors que ceux d'aujourd'hui sont de cossus paysans du Hageland sans doute enrichis par la guerre. Suivaient l'Harmonie des Beaux-Arts et le Comité de l'Alliance des Sociétés de tirs et jeux populaires.



En haut : Louis Smets tirant à l'arc (kermesse de Tirlemont, 1958).
En Bas : Louis Smets (2ème à gauche) et Edgar Bowle (10ème à gauche),
Bourgmestre de Tirlemont (1955-1961), entourés de tireurs à l'arc (kermesse
de Tirlemont, 1958).

L'orphéon conduisait le cortège à travers quelques rues de la ville jusqu'au square, ou Kiosque, derrière le valeureux combattant de 1830, *de grüne*, le verdâtre, où le bourgmestre, les échevins et conseillers, jusqu'en 1937, venaient serrer la main aux membres du comité de l'Alliance, fédération qui groupe depuis 1879, 54 sociétés locales comptant environ 1.000 membres.

Après les subsides, sous forme de piécettes et pièces d'argent attachées par des clous sur des cartels, souvent de façon à former un dessin, étaient remis à chaque société.

De nos jours la rencontre édiles-sociétés a lieu à l'Hôtel de Ville. Drapeaux et cartels allégoriques de bois peints étaient en tête de chaque « Chochoché ».

Aux tireurs à l'arc au herceau, à la perche, à la perche couchée, à la grande et à la petite arbalète, à l'arbalète à balles, à la carabine à vent, au jeu de *struyfspel*, des *ringstokers* sont venus s'ajouter les sociétés de chant de petits coqs, de canaris, de colombophiles, de dresseurs de chiens, de joueurs d'échecs, de *vogelenpik*, de quilles, de pêcheurs, etc...

Déjà à 1 1/2 h. de l'après-midi commençaient les concours organisés par les sociétés dans les locaux éparpillés dans toute la ville.

Le lendemain, 2e lundi de la kermesse, le Bourgmestre et les Echevins, en uniforme d'apparat, accompagnés du Comité de l'Alliance, visitaient en landau les différents locaux où les concours se continuaient jusqu'au soir. Ils se contentaient de féliciter président, secrétaire et trésorier.

A présent cette visite se fait plus simplement, plus démocratiquement : bourgmestre et échevins, en passant, bien entendu, prennent part au concours : obligation morale et pécuniairement intéressante car ils apportent de « l'avoine » dans les caisses.

Journées charmantes, amusantes, qui finissent non sans fatigue et lourdeur d'estomac. Participer à des concours provoque toujours une soif naturellement intense !



C'est vers la fin du 13e siècle que furent créés les serments d'archers et d'arbalétriers. Ils étaient aussi bien au service du Prince que du Magistrat.

L'arbalète, à partir du 12e siècle, figurera jusqu'au 16e siècle, comme l'arc, dans les armées du continent. A partir du 17e siècle, lors de l'emploi de l'arquebuse, première arme à feu, l'arbalète et l'arc ne seront plus employés que par les sociétés qui entretiennent les anciens us et coutumes.



Schietbaan van den Eozlen Handboeg Briederleefde Tienen Vermarkt 1808. 1968 f. petitjean

f. Petitjean (aériographie, 19 x 14 cm, 1968) : bureau de la Société de tir à l'arc « Broederleefde » de Tirlemont, fondée en 1808, dont le local du tir fut démoli en 1968.

La gilde des arbalétriers de Tirlemont est née au 13^e siècle. Le tir sur cartons à la grande, à la petite arbalète et à l'arbalète à crosse se pratique dans des stands horizontaux, tandis que le tir à l'arbalète à balles se pratique sur des oiseaux de bois fixés à la cime d'une perche verticale.

La grande arbalète est une arme lourde qui pèse environ 15 kilos, coûtant de 5 à 6.000 Francs. Le but se trouve à 32 m. La force déployée pour lancer la flèche, pesant 150 gr., est de 300 kilos à peu près. Le blason a 70 cm carrés et porte des cercles concentriques portant 25 points (la rose), puis du centre vers l'extérieur, 20, 15, 10 et 5 points. Il est fixé à 60 cm du sol sur un « palier » formé d'argile.

Au concours de la kermesse, le tireur a le droit de lancer 10 flèches, dont les 4 premières sont d'essai.

Le tir à la petite arbalète, dont le blason n'est qu'à 10 m. et est placé à 1,20 m. du sol, se fait aux mêmes conditions. L'arme étant plus légère, la force de lancement de la flèche est naturellement moins forte que celle déployée par l'arme précédente.

Pour le tir à l'arbalète à crosse, le blason n'est situé qu'à 6 m., mais comme pour le tir à la petite arbalète, à 1,20 m. du sol. Le blason à rondin n'a que 20 cm. de diamètre. Les cercles sont des anneaux métalliques enfoncés dans le bois. La rose mesure 11 mm. de diamètre. Pour éviter les contestations possibles, on y colle du papier blanc.

L'arbalète à crosse est la plus légère des trois et s'épaule comme un fusil alors que les arbalètes précédentes reposent sur l'épaule.

Les perches verticales pour le tir à l'arbalète à balles ont 13 1/2 m. à 18 m. de haut. Les balles pour le tir à la perche de 18 m. pèsent 16 grammes en vertu d'un accord commun à toutes les sociétés. Elles sont rondes et faites d'un alliage de cuivre, de zinc et d'étain.

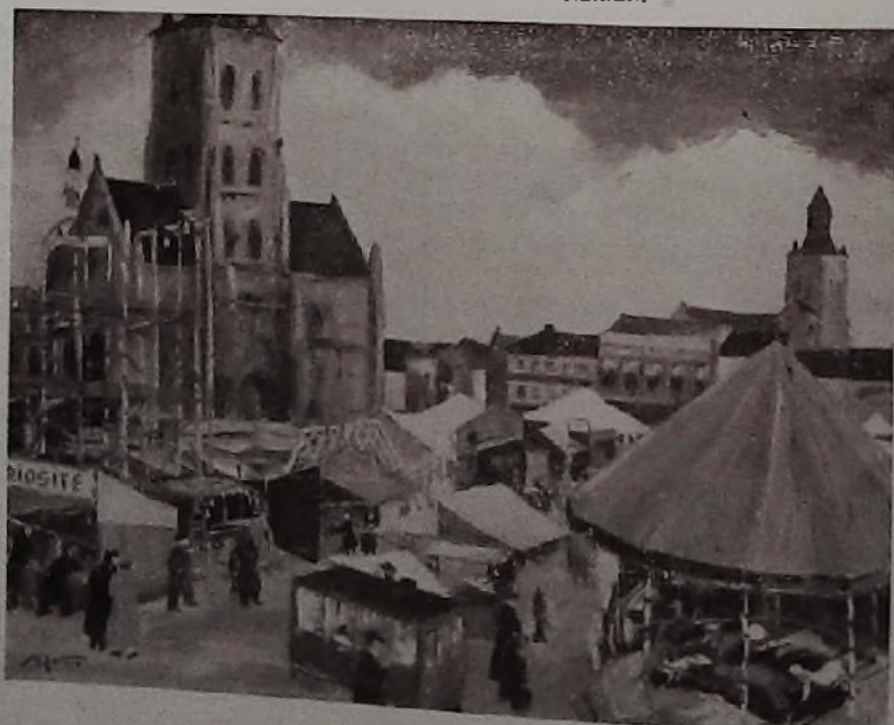
Pour le tir à la perche de 13 1/2 m. les balles sont façonnées d'une terre glaise plastique spéciale, roulées à la main et cuites au four. Elles ne servent en général qu'une fois.

Le sport du tir à l'arc et à l'arbalète n'étant ni violent, ni brutal, permet à celui qui s'y adonne, de le pratiquer jusqu'à la fin de sa vie, si la santé le lui permet, alors que le football, le cyclisme, etc. ne sont permis que jusqu'à l'âge de 35 ans et au-delà, à quelques rares exceptions près.

Les tirs et sports populaires sont délassément loyal, attrayant par les compétitions, dont les règles sont respectées sans discussion, qui permettent la participation aux concours organisés dans l'autres cités, voyages bien souvent pleins d'imprévus cocasses.



Fors Stals « La kermesse de Tirlemont » Photo Simon Tilkens



Jef Rottie : « La kermesse de Tirlemont » Photo Simon Tilkens

Le tir à l'arc au berceau ou horizontal a lieu dans des stands de 30 m. environ. Le tireur se place sur une ligne tracée à même le sol, à une distance de 25 m. du but.

Son poignet gauche, si c'est un droitier, est enserré dans un large bracelet de cuir.

Dans le temps, les tireurs à l'arc portaient le poignet en ivoire ou en os orné de dessins symboliques.

Saint Sébastien y était assez souvent représenté en relief. La flèche pour le tir à l'arc est plus légère que celle de l'arbalète. Elle est cependant plus longue et plus mince et pèse entre 15 et 30 grammes suivant la force de l'arc employé, dont le poids varie entre 8 et 18 kilos.

Le blason employé est une feuille de papier blanc de 30 cm. sur 30 cm., qui porte en son milieu un disque de carton peint en noir, de 10 cm. de diamètre, dans lequel est fixé au centre un anneau d'à peu près 3 cm dans lequel est poussée une rondelle de papier blanc représentant la rose.

Les tireurs forment deux clans pour un match en 10 points dont l'enjeu est une consommation.

En hiver ce divertissement a lieu dans des stands fermés et chauffés.

Les tireurs à l'arc au berceau adoptent des blasons différents :

1. celui de la fédération nationale qui est un carton de 100 cm. sur 100 cm., divisé en cercles colorés de 1 à 10, utilisé pour les compétitions nationales.
2. les blasons locaux (Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain, Tirlemont) colorés et divisés différemment.

La Fédération Nationale des tireurs à l'arc au berceau qui a son siège à Bruxelles, organise chaque année plusieurs compétitions entre les sociétés de la capitale et dont le vainqueur (par éliminations successives, jusqu'à la première catégorie) est consacré Champion de Belgique, après la finale dans un stand de la Capitale. Les éliminatoires doivent avoir lieu dans des stands ouverts et publics. Les 14 premiers tireurs de la première catégorie sont qualifiés pour les concours internationaux et prennent part, chaque année, à un match aller-retour contre les internationaux de Hollande.

La Fédération désigne aussi, par éliminatoires, les tireurs capables de participer aux compétitions internationales des longues distances, c'est-à-dire des 35, 50, 75 et 90 mètres.

Plusieurs Belges ont conquis des lauriers à ces concours. Pour faire face aux dépenses qu'entraîne la gestion de la Fédération, le Ministère

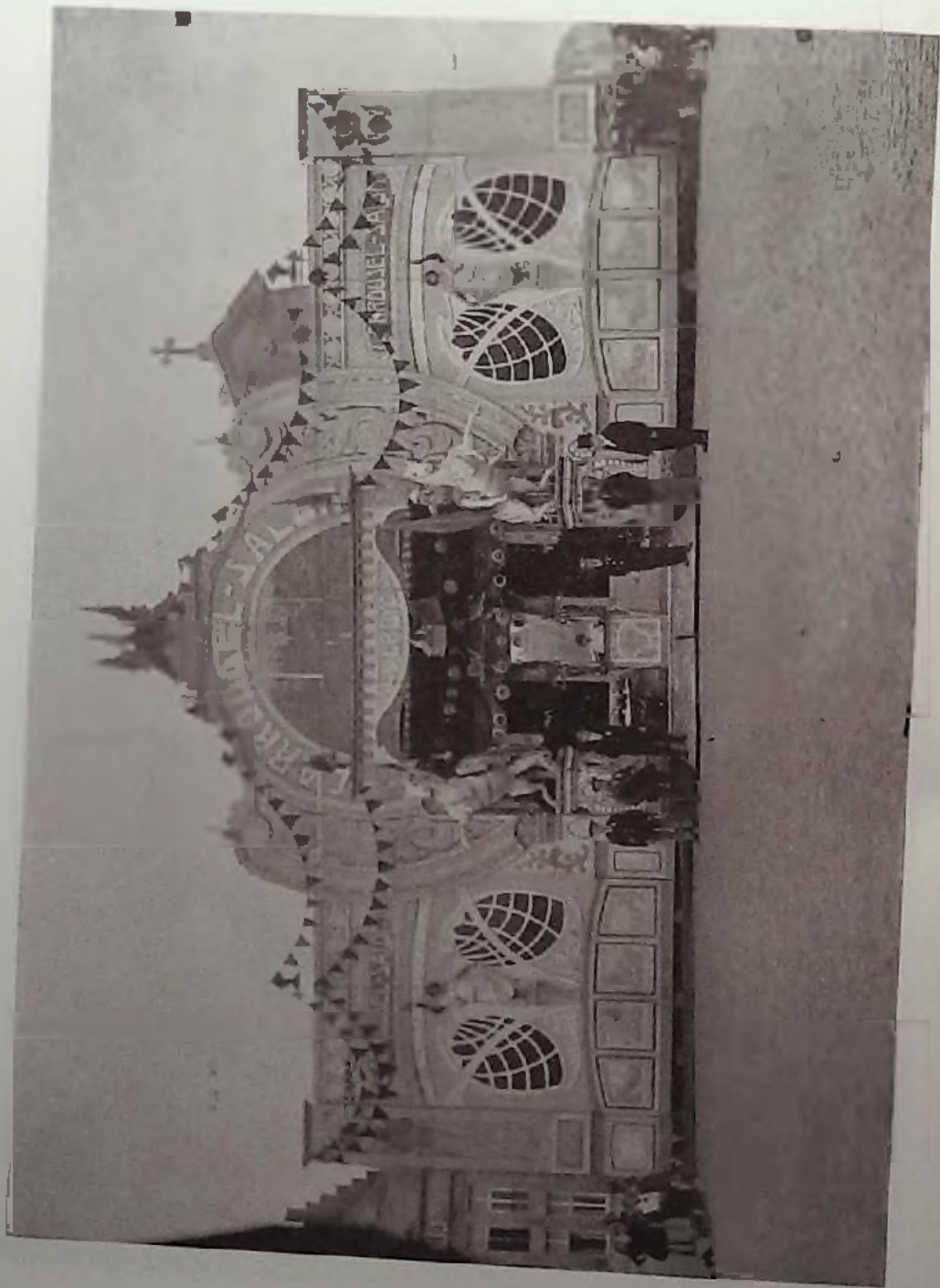


Photo des noces d'or de la famille de l'industriel forain Edouard Vedyck, nommé « Eetje » et qui depuis 1866 venait à la foire de Tirlemont avec son moulin à chevaux suspendus, qu'on poussait à bras d'homme le long d'une passerelle. Plus tard il mettait deux chevaux de labour sur une bascule, qui faisait tourner le moulin.

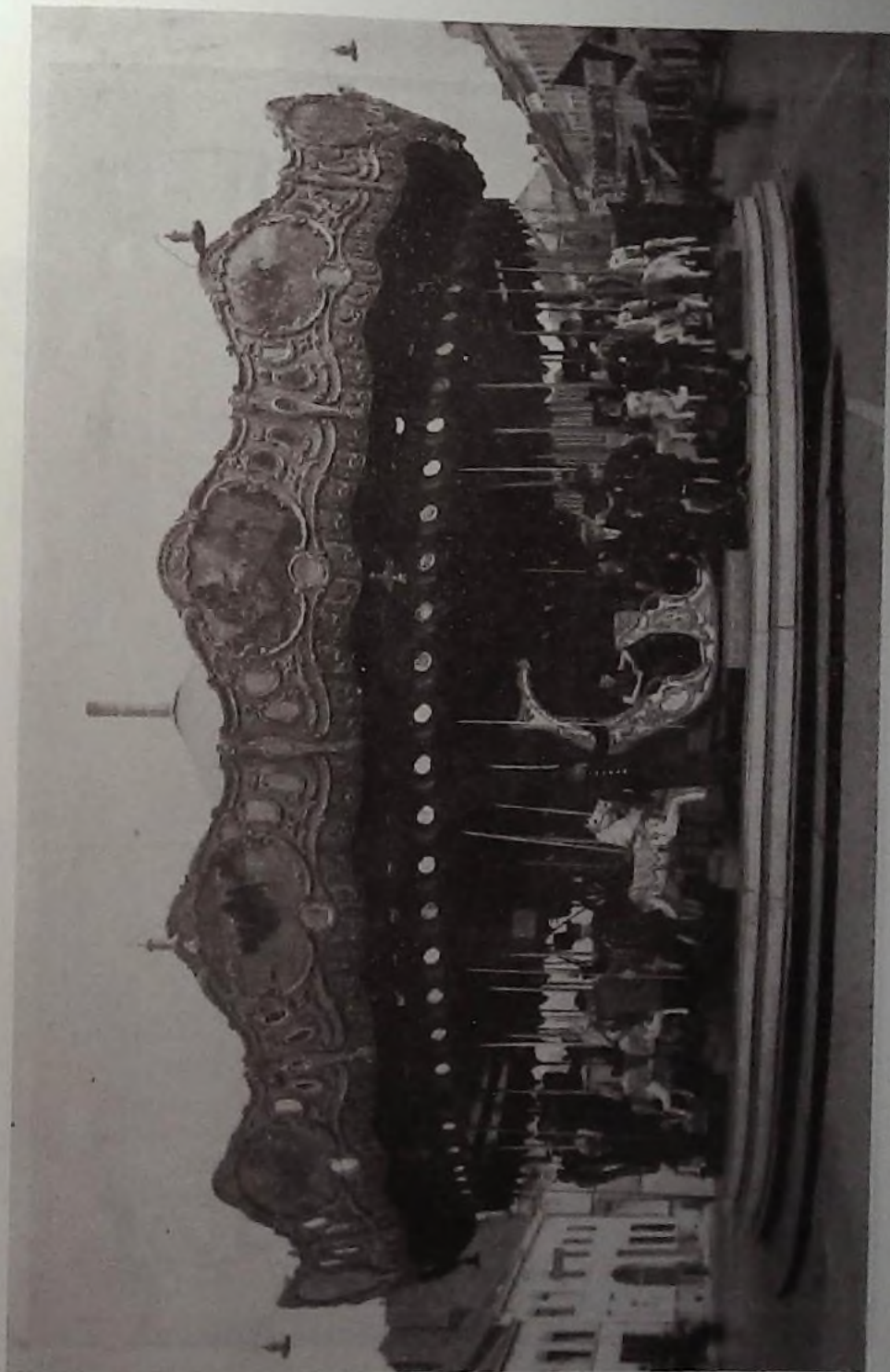


Carrousel Vedyck.

Trente ans plus tard les fils d'Edouard, Jean et Louis Vedyck, ont mécanisé le carrousel, qui a 16 m. de diamètre et est éclairé par 365 becs à gaz. Un orchestre de huit musiciens soigne pour la musique.



Vingt ans plus tard Louis Verdyck achète un orgue Gacioli, que de nos jours on peut voir au musée du folklore à Gand (don de Gaston Verdyck, fils de Louis), et fait tourner le carrousel dans un «Salon». Le moulin tourne à la locomobile (machine à vapeur) et s'appelle «Carrousel Renaissance».



Trente ans plus tard, Gaston, fils de Louis, domicilié à Tirlemont, exploite à son tour le carrousel, dont les chevaux et ornements sont réalisés par le sculpteur Devoir de Gand et les peintures par Domine et Callebaut. Durant 50 ans il participe à la fête de Tirlemont et remet le carrousel à son fils Maurice, également domicilié à Tirlemont. Le carrousel — de 4 générations — est installé maintenant sur la plage à Lichtaert, dans l'établissement du chanteur Bobbejan Schorpen.



Partie supérieure (dessin de Gustave Delescalle) de l'affiche éditée par la Ville de Tirlemont à l'occasion des kermesses d'avant-guerre.



Les géants tirlemontois Jannéke el Mlake et leur fils Tiske.

de la Santé Publique lui alloue annuellement un subside de près de 100.000 Francs.

L'événement le plus important des Sociétés de Tir à l'arc au berceau est le tir annuel du Roi. Pour être proclamé Roi, la flèche du concurrent doit être tirée dans un tuyau de 20 mm. de diamètre placé au centre du blason.

Le Prince est celui qui a réussi l'exploit après le Roi. Cette proclamation d'une royauté éphémère est fêtée par des cadeaux et tournées de bière; les deux événements suivants sont le Championnat de Belgique et le concours organisé à l'occasion de la kermesse.

Le tir à la perche nécessite des flèches différentes de celles employées pour le tir au berceau. En effet, pour détacher les oiseaux, petits blocs de bois fixés sur des pointes de fer d'une herse à trois rangées, à 25 m. de haut, la flèche doit être élargie, est en somme obtuse, alors que la flèche ordinaire du tir au berceau est pointue.

Bien souvent l'oiseau doit être touché plusieurs fois avant qu'il ne tombe. Cette flèche qui heurte souvent en force la herse doit être très résistante.

Le tireur doit aussi faire attention, quand la flèche retombe, à ne pas l'attraper sur la tête.

La rangée du bas de la herse compte 14 oiseaux, celle du milieu 12, la supérieure 10. Puis, plus haut, sur des supports en demi cercle, sont fixées deux rangées de 2 oiseaux appelés poules et canes, et enfin, dominant le tout, l'oiseau, le plus difficile à atteindre. C'est le « papegai », qui se trouve seul sur la perche, quand a lieu le concours pour le titre du Roi.

Le tir à la perche couchée a le même nombre d'oiseaux que celui à la perche verticale.

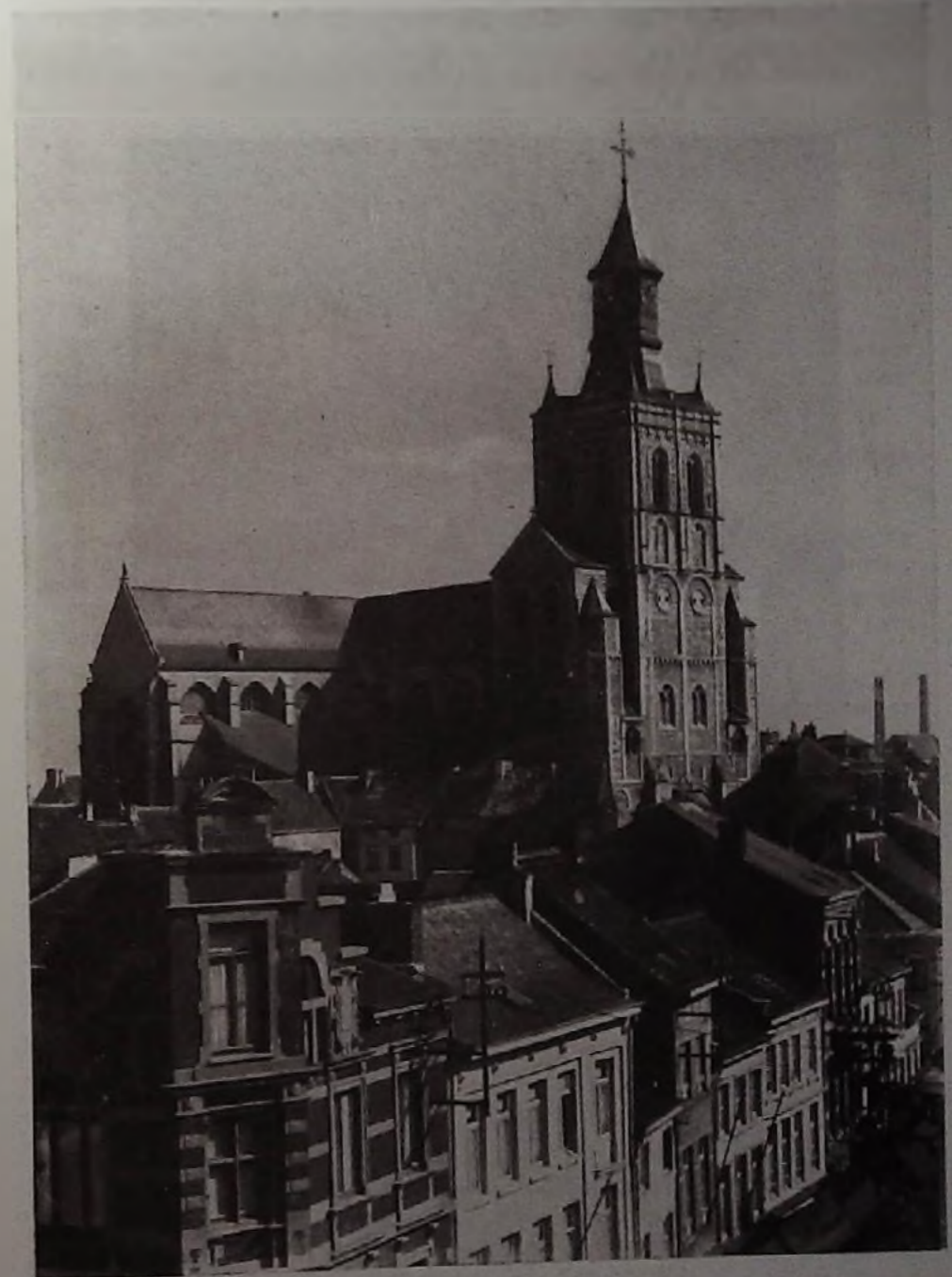
La perche couchée a 11 m. de long. Il est moins répandu que les autres jeux.

En province, les tireurs à l'arbalète à balles, à la perche debout ou couchée qui réussissent à abattre un des oiseaux, reçoivent un panache de plumes de couleurs, grand (50 cm.), moyen (35 cm.) ou petit (20 cm.), d'après l'importance de l'oiseau. Celui-ci, portant les marques des coups reçus, sera attaché en-dessous du panache.

A Bruxelles, les vainqueurs reçoivent un bouquet de fleurs artificielles, enveloppé dans du papier-dentelle.

**

Le jeu de palets ou *struifspel* date de la moitié du 18^e siècle. Le joueur se tient à 8 m. de la base d'un caisson incliné à 45° ou 50°, rempli



L'église St.-Germain à Tirlemont.



L'église N.D.-ou-Lec à Tirlemont.

de terre glaise, mesurant 90 cm. de large à la base sur 110 cm. de côté. Un cadre en bois sur lequel sont tendues dix cordes transversales, de 5 à 6 cm. l'une de l'autre, repose sur le tulus de glaise que le préposé humidifie avant d'en effacer à la truelle la trace qu'y laissent les disques.

Ces petits disques en laiton ou fer (ressemblant aux couques de Reims), sont plats du dessous, bombés du dessus, aux bords assez effilés. Ils ont 8 cm. de diamètre et une épaisseur de 2 cm. dans l'axe.

Le joueur dispose de 8 disques. On crie *rosa* quand il atteint le centre, *olie* quand le disque se fixe au-dessus ou au-dessous des cordes, donc en dehors des bandes qui comptent pour les points.

Le centre, *rosa*, qui vaut dix points, est délimité par deux cordelettes tendues verticalement à une distance l'une de l'autre de 7 à 8 cm. entre les cordes horizontales 5 et 6.

Les palets qui tombent à gauche ou à droite de la rose, comptent pour 5 points.

Les chiffres impairs sont rangés entre les quatre bandes au-dessus de la rose (en commençant par la bande supérieure : 9 - 3 - 7 - 1), les chiffres pairs étant dans les quatre bandes au-dessous de la rose (en commençant par la bande inférieure : 8 - 4 - 6 - 2). Le total des chiffres du haut est égal au total des chiffres du bas : 20.

En général ce concours est doté de quinze prix distribués entre les joueurs qui ont obtenu les plus gros totaux, les roses remportant des prix supplémentaires.

C'est le grand jeu de palets qui se joue dans la cour ou le jardin du café, siège de la société. Il tend à disparaître pour être remplacé par le petit jeu de palets, à 4 m., qui se pratique à l'intérieur, en toutes saisons.

..

Le jeu du *struyfvoelpik* se caractérise de la façon suivante : le joueur se place à 7 m. du but. Il amène à lui l'oiseau sculpté dans le bois, de la grosseur d'un ramier aux ailes ouvertes, pendu au fil de fer attaché à une potence d'à peu près 6 m. de haut.

Il tient l'oiseau par une languette de cuir prolongeant la queue, pendant qu'un préposé immobilise au mieux la bête. On lâche l'oiseau après avoir visé le centre du blason qui est environ une fois aussi grand que celui du *vogelpik*. La tige d'acier, fixée dans le bec, se figera dans une partie du blason, alors que l'oiseau s'en détache et revient vers le tireur, dans un mouvement de balancier.

Les points vont de 1 à 25. Les prix sont distribués aux 20 joueurs qui ont le plus de points. Ce jeu est surtout répandu et plus populaire dans les régions d'Anvers et de Louvain.



Jan Wauters (St Trond, 1877 - Tirlemont, 1963), archiviste et carillonneur, conservateur du musée communal, fut un grand promoteur du folklore tirlemontois



Panorama de Tirlemont.

Notre *struyvogel* mesure 72 cm, du bec à la queue et a 43 cm. d'envergure.

Pour le jeu des anneaux pratiqué par les *Ringstekers*, on plante dans une rue ou sur une place une dizaine de poteaux le long d'un trottoir. A la partie supérieure de chaque poteau est attachée horizontalement une planche mobile à laquelle pend un anneau d'un diamètre de 6 à 7 cm. Des cavaliers montés sur des chevaux de selle ou de labour, plus ou moins au trot, s'efforcent d'enfiler le plus d'anneaux possible sur une tige de fer longue de 60 à 70 cm.

L'exercice ne peut pas dépasser les 5 minutes, c'est-à-dire qu'en plus de son adresse personnelle, le cavalier doit régler au mieux l'allure de son cheval.

Si ce sport s'est à peu près éteint dans le pays à l'heure actuelle, il est toujours pratiqué en Hollande d'une façon régulière.

Mon frère et moi sommes nés dans la maison des Six Coins de la rue Beauduin. Dans la rue du Moulin l'Hôpital habitait un ménage wallon.

Le père s'appelait Prosper Le Cockmar, la mère la grosse Mélanie. Ils avaient, vers 1905, dix enfants, dont la plus jeune, Marieke, était âgée de 2 1/2 ans et l'aîné, Robert, était âgé de 12 ans. Prosper, hon père de famille, vaillant à l'ouvrage, estimé des voisins, travaillait à la fonderie Charles de la rue Beauduin.

Nous pûmes un jour de la kermesse accompagner Prosper et ses enfants à la foire.

Pour commencer nous nous arrêtâmes, Marché à la Chaux, devant un orgue de Barbarie sur lequel trônait un petit singe coiffé d'un képi et portant un fusil de bois sur l'épaule. La boîte à musique jouait des airs de singe pour faire grimacer le singe.

Marieke pleurnicha pour avoir un ballon. Prosper ne put pas le lui refuser. C'était le début de ses dépenses et de sa fatigue car il fut obligé de prendre sa fille sur le bras. Devant la houcherie Forain, coin Marché à la Chaux et Grand'Place, un camelot installé à même le trottoir faisait le boniment.

« Halt ! Halt ! Halt ! Hier zoekt men in het zand ! G' hebt de pijp, de portemonnaie, de broche met n'en schoone camée, de horloge, de bracelet, de halsnoer, de ring, en al wat gij in het zand vind. Kost geen 100 - 90 - 80 - 70 - 60 - 50 - 30 - 20 - 10 - 5 franken, neen, maar maar de bagatelle van n'en dubbele frank per stuk. 't Is niet gemaakt door U, 't is niet gemaakt door mij, maar in het prison van Amsterdam waar de mensen werken voor n'en cens per dag ».



L'ancien parc communal de Tirlemont, derrière le « Kruisboog ».



La légende des « Tiense Boterkroegen » d'après une lithographie anonyme (1830): « Les Canons de Tirlemont. Les habitants rassemblèrent une grande quantité de pots de beurre qu'ils braquèrent sur leurs remparts, ce qui effraya considérablement les hollandais qui n'osèrent pas tenter le siège ».

La marchandise nous plaisait beaucoup. Marieke réclamait le collier et Juleke la montre. Il n'y eut rien à faire. C'était trop cher pour la bourse de Prosper.

Abasourdis par tant de bagout, éblouis par tant d'objets désirables, nous prîmes l'allée du milieu qui s'ouvrait, en ce temps-là, face à l'hôtel de ville pour aboutir devant le café « Moka ».

À gauche et à droite des échoppes de « peperkoek » et de nougat, parmi lesquelles celle de *Jantje van alle jaren*, et celle de *Camille le tchouk-tchouk*, des baraques d'une diseuse de bonne aventure, d'un photographe sur zinc, d'un homme des bois pour lequel une espèce de clown faisait le boniment :

« Venez voir ! Venez voir l'homme sauvage ! L'homme le plus sauvage de tous les hommes sauvages de la terre. C'est le double singe Broon. C'est aussi la plus grosse curiosité de cette foire cette année. Ce n'est ni un orang-outan, ni un chien de faïence, ni un claque-phosphore ! C'est une forme humaine couverte de la tête aux pieds par un duvet long et dur tel qu'un lacet de cuir d'une grosse chaussure. De tout son corps on ne voit que ses yeux, son nez et les ongles de ses doigts de pieds... N'ayez pas peur, Mesdames. Vous n'y verrez rien de blessant. Vous ne verrez à l'intérieur qu'une grande brosse à chiendent... Il a été capturé dans la Jungle de l'Afrique «équidrolale», un pays loin d'ici et où tout les singes sont des amis... Comme vous le voyez représenté sur ce dessin, Mesdames et Messieurs, il tient dans ses robustes bras une jeune femme, une jeune et belle femme de la noblesse américaine qui par un jour de chasse sur gros gibier s'est égarée dans la brousse et a été knipnappée par le singe... Voulant abattre le féroce, pour sauver la femme, celle-ci a été malheureusement atteinte à la poitrine... Une balle est entrée par le sein gauche, sortie par le sein droit, après avoir fait trois fois le tour de la colonne vertébrale... Vermoulu de chagrin d'avoir perdu son bien, il s'est laissé prendre pour de bon, et c'est ainsi qu'il est entré entre nos mains... Venez le voir pour 50 cm seulement... Le singe sera content et vous autres autant ».

Le boniment intéressait les gens, mais le singe inquiétant n'était pas fait pour plaire aux enfants.

Allons, voilà le moulin de Toletti, tiré par 2 chevaux. C'était l'attraction la plus goûtée des gosses. Prosper donna une cent à chacun des 5 plus petits qui firent 5 tours sur le carrousel de Toletti.

Pendant ce temps nous écoutions un camelot qui avait installé sur un trépied, une valise ouverte pleine de noix :

« Mensen, kom, komt eens langs hier. Hier is Bertus de noten marchand. Komt mijn noten eens zien en neemt z' in uw hand. Ze zijn zo schoon, zo zuiver en zo fijn dat die van n'en ander niet schoner kunnen zijn. Ge kunt er mede spelen en li goed amuseren, en om ze te kraken



Saint Martin a, lui aussi, sa place dans la folklore lillois et est spécialement honoré à Avendoren.

moet men vieze snoelen maken... 't zijn Amsterdamse, Rotterdamse en Haarlemse noten, katholieke en liberale noten, lange, korte, dikke, dunne, rechte en schieve noten...

Noten om te kraken die U zullen smaken,
 Noten voor te knabbelen, noten voor te babbelen,
 Noten voor te zingen, noten voor te springen,
 Noten voor te schieten, noten voor te spieken,
 Noten voor te dansen, noten voor te zwansen,
 Noten voor te bakken, noten voor te kakken,
 Noten voor te slapen, noten voor te gapen,
 Noten voor te gaan, noten voor te staan...
 Noten van A.B.C. ... Wie pakt er een pakke mee?
 Voor 5 centen in een zakje wit papier
 en de noten van Bertus zijn op zwier!»

Prosper ne put s'empêcher de nous acheter un sachet de noisettes.
 Ce Bertus était un vrai poète!

Marieke commençait à peser sur le bras de Prosper

Parmi la foule, de plus en plus dense, nous parvinmes un peu plus loin à la deuxième grande curiosité de la foire.

Une toile de la haraque représentait, peint de couleurs vives, un taureau, au-dessus duquel en lisait « *TAUREAU PHÉNOMÈNE* ».

C'était une hête, large de poitrail, modelée en force, imposante, avec des cornes mises en évidence, et autre chose aussi. Mon frère, qui était déjà un jeune homme, demanda à Prosper en quoi ce taureau était un phénomène.

— Ben, dit Prosper, c'est sans doute parce qu'il a des cornes extraordinaires... L'Bon Dieu m'présérve d'être cornard comme lui...

Mon frère sentait bien qu'il y avait autre chose de phénoménal, mais il n'insista pas.

Les gosses, eux, insistaient pour aller voir le taureau.

Prosper ne pouvait faire une si grosse dépense.

Le patron de la baraque, s'apercevant du remue-ménage, interpella Prosper :

- Allons, entrez, ne vous gênez pas!
- C'trop cher por mi, avec tous mes enfants!
- C'est à vous tous ces enfants-là?
- A Moi tout seul, répondit Prosper, non sans fierté.
- Alors, entrez, Monsieur, avec la ribambelle, entrez à l'œil, le taureau veut vous voir!

Prosper rougit. Il n'osa pas y aller, malgré les gosses pas contents du tout.

Avec Maricke pesant de plus en plus lourd sur le bras, dans la foule de plus en plus compacte, avec la bande des enfants énervés à surveiller, Prosper n'était pas à l'aise, et commençait à souffler comme un phoque dans ses grosses moulaches.

Ils s'arrêtèrent au Square devant une baraque où des musiciens faisaient un tam-tam du diable : piston, clarinette, tambour, grosse caisse ! Un roulement de tambour encore, et le bonimenteur cracha ses mots :

« Arrêtez, Mesdames et Messieurs, pour 50 cm seulement vous pourrez voir le géant, le géant Dilkius, une asperge montée, le plus grand homme de la terre. Il mesure 2,65 m. et pèse le poids de deux sacs de pommes de terre. Il a mis 18 mois pour venir au monde et la sage-femme disait qu'il n'en avait pas honte... Voyez sa chemise, Mesdames et Messieurs, un drap de lit façonné à son corps, et pour faire les manches et le col décolleté il fallut ajouter deux taies d'oreillers...

Voyez la chaussure, 64 de pointure. Il se mouche dans un drap d'enfant et prend la brosse à reluire pour se laver les dents... Le matin il ne prend avec son café au lait qu'un pistolet bien beurré, deux radis et un morceau de pain d'épice... Mais à midi et le soir, ô ma mère, quel entonnoir, il vide le contenu d'une marmite à lessiver qui contient :

un beefsteak nature
deux gigots de mouton
trois côtelettes chapelure
quatre gros dindons
cinq portions de friture
six perdreaux bien ronds
sept tranches de jambon
huit pieds de cochons

Et comme hoisson, je vous le donne en mille, je vous le donne en cent, c'est neuf à dix litres de vin des quatre vents... Entrez, entrez, c'est incroyable dans l'incalculé... Il ne mord pas, il est doux, il est sage... Faut voir ça avant de mourir...

C'est sérieux, croyez-moi, je ne suis pas un pince-sans-rire... ».

Le tambour, la grosse caisse, la clarinette et le piston se mirent à battre et à jouer de plus belle, tandis que les curieux entraient dans la baraque.

« Entrez, entrez, un phénomène pour 50 cm seulement... ! »

Prosper nous entraîna à l'échoppe de Jan Kapel, figure tirlémontoise comme Fille Mauskürre d'ailleurs. Mais Jan Kapel était un aristocrate



Objets en argent de la Chambre de Rhétorique « O.L.V. Fonteyne » à Tirlémont : le plateau offert par Mr. et Mme Ch. Loyaerts-Janssens, en juin 1857; le gobelet offert par J. Fr. Landeloos, en 1714; la Vierge à l'enfant, entourée d'une couronne de gui, ornant le sceptre du prince; les fontaines ornant le sceptre des doyens. La vierge et les fontaines datent probablement du début du XIX^e siècle.



Le lambour en cuivre de la Chambre de Rhétorique - O.L.V. - Fonteyne - de Tirlémont, datant probablement de 1650

à côté de Mauskirre dont le surnom disait assez qu'il était quelque peu cochon.

Jan Kapel, en hiver, fabriquait des chapelles aux figures de cire, petites choses charmantes, recherchées de nos jours, pour leur intérêt folklorique. Il en vendait dans son échoppe, et on pouvait les gagner comme d'autres objets grâce à la tombola permanente qu'il y organisait, qui faisait beaucoup d'heureux, et lui permettait de vivre.

« Allei, wie pakt er nog een kaartje?
 Vijf centen de kaart met tien nimmers.
 't zijn de leste, 't zijn de beste.
 'k heb er nog zes.
 'k heb er nog zes voor de prijs van vier...
 Twee voor Meneer Lowie, hier ze.
 En de beste zijn voor Juffrouw Jozefien...
 Merci, en veel geluk, Juffrouw... »

Meneer Lowie jeta la flèche dans le tableau qui tournait avec tous ces numéros ; Jan Kapel arrêta le tableau :

— Brrr !... 't is de nimmer tien...
 Ha ! Ha !... Voor Juffer Jozefien
 Ne pispot met een nog van onderin...
 Ge moet daarvoor niet rood worden, Juffer Jozefien...
 Dat zal U veel geluk bijbrengen...

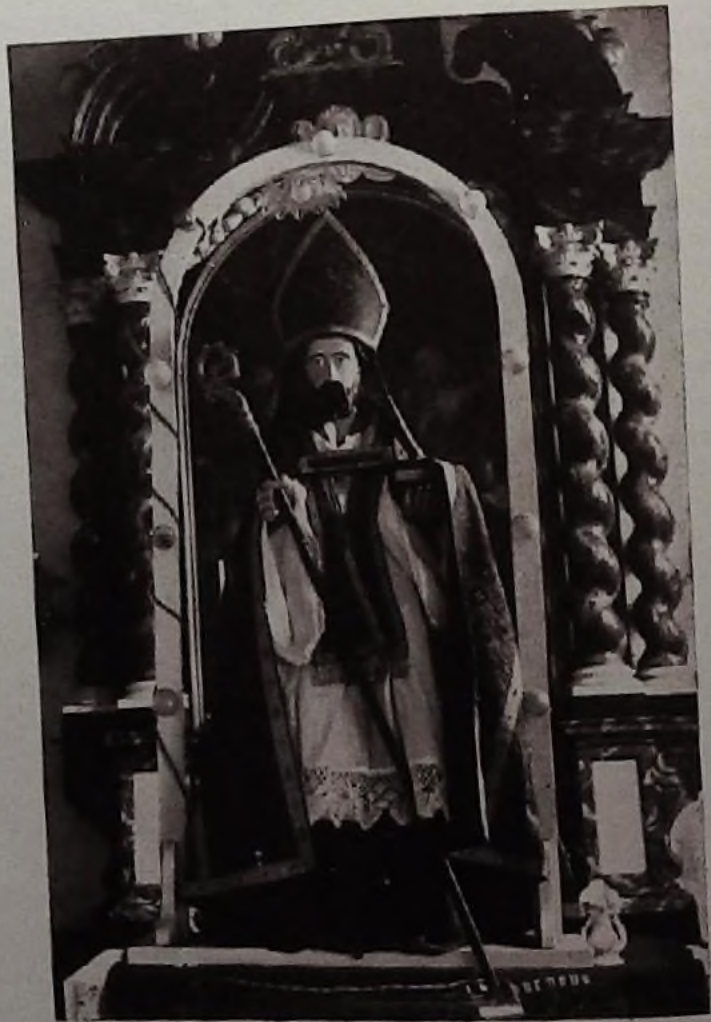
Pendant que Marieke et un de ses frères, Jefke, étaient entrain de faire leur petite commission entre deux baraques, Beerke enleva la casquette de Robert et la lança vers l'étal du fond de l'échoppe de Jan Kapel. Elle fit basculer saint Antoine qui tomba de son étagère dans la vaisselle. Il y eut de la casse ! Prosper donna une baffé à Beerke. Beerke se mit à hurler. Le frère de Jan Kapel appela un agent. L'agent dressa procès-verbal à Prosper à qui serait réclamé évidemment le dégât commis.

La fête pour Prosper était terminée. Il rentra chez lui, furieux, avec les moutards en larmes.

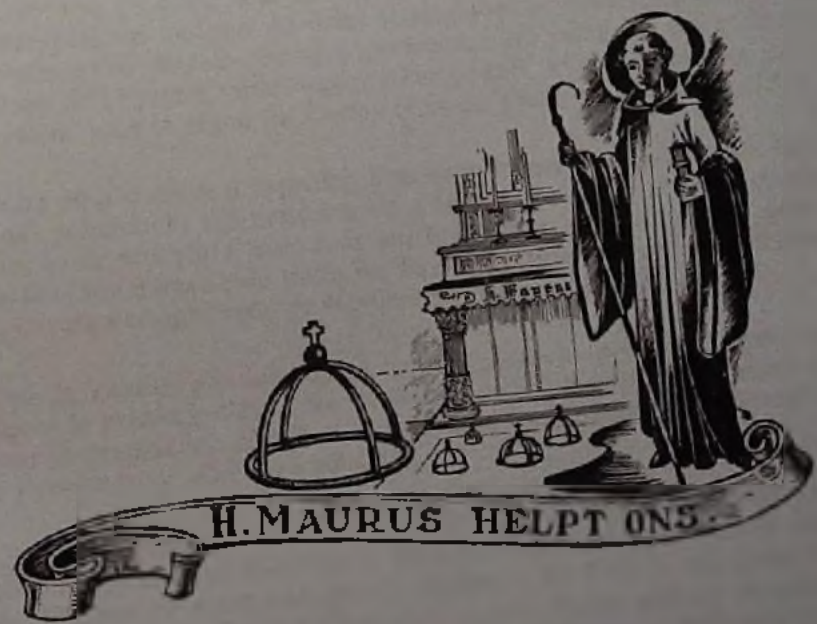
Pour mon frère et moi-même ce fut une journée indoubliable !

Dans les locaux et le jardin des Beaux-Arts, on tirait dans tous les coins.

A droite, en rentrant, on tirait à la grande Arbalète, sous l'égide de la Société Royale Saint Georges (1834) ; dans le jardin, à l'ombre des arbres, séparés par des charmilles, les stands de tirs à l'arc au berceau, La Chaine d'Or (1868), à l'arc à la perche Saint-Pierre (1850), à l'Arbalète à balle Guillaume-Tell (1841), au Struifvogel Saint-Theobald (1872) etc...



Saint Thibaut, vénéré en la chapelle de Mulk, est invoqué contre la coqueluche



Drapelet de pèlerinage de O.L.V. - ten - Steen (Grimde, Tirlemont), la chapelle de l'ancienne léproserie Saint-Maur.

Une animation joyeuse, pleine d'entrain et de bons mots régnera pendant les journées de concours. C'est un va-et-vient continu entre la Grand'Place où, entre deux tirs, les concurrents vont prendre un verre, les Beaux-Arts, et d'autres établissements de la ville où d'autres tirs ont lieu.

Dans le stand du tir à l'arc au berceau sont exposés les portraits-charge des rois, dessinés par Calixte Vandegaer ou par moi-même.

A Bruxelles aussi, à la Société Royale Guillaume - Tell, 95, rue de Laeken, on peut voir les portraits des rois de cette Société faits par le peintre Swijncop de réputation internationale.

Je finirai ces quelques souvenirs en rendant hommage à l'Administration Communale de Tirlemont qui permet, grâce à ses subsides annuels, aux sociétés de tirs et jeux populaires de continuer à faire vivre les vieilles traditions qui nous tiennent tant à cœur.

Nivelles: "Le Service Postal"

Son évolution depuis le XVIIIe S. jusqu'à nos jours

par J. H. Gauze

Il n'est pas en nos intentions, en ces quelques lignes, d'écrire une « Histoire » générale des Postes cela demanderait, non seulement, beaucoup de temps, mais nécessiterait l'édition de plusieurs volumes. L'on sait que le monde connut de tous temps, ce que nous appelons des « Messagers » dont les services s'amplifièrent de jours en jours ; toutefois ces services ne s'organisèrent que durant la période romaine, voir même avant l'ère chrétienne. En effet, déjà au VIe S. avant J.C. (560-529) l'empereur Cyrus inaugura un système de voies stratégiques et commerciales ; ainsi que l'organisation postale régulière permettant les relations entre diverses régions de l'Empire, cette organisation postale se perfectionnera particulièrement sous le règne de Darius (roi de Perse - 521-486 av. J.C.).

Notre désir consiste à rappeler, bien simplement quelques grands épisodes qui préparèrent l'instauration du « Service Postal », tel que nous le connaissons de nos jours, avec tout son branle-bras journalier, trait commun à tous les Bureaux de poste du Pays, et, parmi ceux-ci nous avons choisi, comme exemple, celui de Nivelles, en Roman Pays de Brabant.

Peu de localité, par conséquent, peu de Bureaux postaux peuvent revendiquer le privilège d'avoir vu le pouvoir abbatial mêlé au pouvoir civil pour la nomination régulière d'un préposé au « Service des Postes », nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

Si l'on remonte aux premiers siècles de notre « Histoire Nationale » en constate qu'une fois disparue la Dynastie Carolingienne, laquelle trouve ses origines en notre cité, par la présence, au VIIe S. du célèbre et puissant « Maire du Palais » Pépin Ier, à qui certains auteurs donnerent l'épithète de « Landen » bien que, aucun textes médiévaux n'en fassent mention, et, ensuite Pépin II de Herstal, tous deux aïeux d'un autre Pépin « le Bref » père de Charlemagne, le morcellement féodal, substitué à la centralisation impériale, dont le grand Empereur d'Occident s'était efforcé pour un temps de reconstituer, avait abouti à la constitution d'un ordre nouveau.

Pour exercer leur actions, le Roi et les Princes avaient besoin d'être en rapport constant avec les vassaux attachés à leur destin, et, d'assurer entre eux, ou contre eux, des liaisons nécessaires à leur destinée politique, et, bien qu'un embryon de service postal, courriers, messagers etc... satisfaisaient déjà à cette besogne avant l'institution d'une organisation permanente réglementée, cette institution n'allait point tarder à prendre corps et à s'étendre même, au fur et à mesure de l'apparition des corps constitués tant dans le domaine royal que dans d'autres.

Les « Messageries » comme tant d'autres moyens analogues, ne sont donc pas d'invention contemporaine, et, déjà au moyen âge, à côté de la poste, corvée féodale à l'usage des Seigneurs, la poste des messagers instituée pour les besoins, d'abord peu nombreux, des habitants, devait prendre rapidement une certaine ampleur que développa peu après l'accession du groupement urbain à la vie publique par l'émancipation municipale obtenue la plupart du temps par la force et contre le gré des Seigneurs.

La commune en reçut une vie plus active, créatrice de communications plus suivies avec des groupements de même nature, et, d'échanges économiques qui obligèrent à une correspondance fréquente et régulière.

Cette évolution stabilisa le rôle du « Messenger » local et en fit une sorte de fonctionnaire municipal, tantôt investi d'un monopole et tantôt laissant aux autres messagers le droit à la concurrence. La Messagerie des villes réalisa de cette sorte tout un réseau dont l'existence est restée longtemps ignorée ou méconnue, mais dont l'influence fut décisive sur le développement commercial des grandes cités.

C'est ainsi qu'à côté de la poste des moines créée par les grandes communautés religieuses, nous verrons aussi les Universités établir des « Messageries Universitaires », et, dans nos villes s'ouvrir des « Messageries Interurbaines » fondées par des particuliers qui y verront là l'exercice d'un métier, tout comme celui de menuisier, de cordonnier etc...

Initiative privée, dira-t-on, ou chacun choisissait à son gré le métier qui convenait le mieux à ses aptitudes et à ses goûts, ou encore qu'il estimait le plus productif.

Le fait, que le choix de ce métier était affaire d'ordre privé, sans aucune intervention des pouvoirs publics, laissait au titulaire toute liberté ; le « Messenger » avait donc pour mission de transporter des marchandises, des commissions nécessaires à la vie des habitants, le transport des personnes et des correspondances.

S'il n'appartenait pas à l'Etat de réglementer cette affaire privée, plus tard cependant une convention entre parties y pourvoyera par laquelle le Messenger s'engagera à s'acquitter de la mission qu'on lui confiera et l'accord des parties en réglera les clauses, tant pour la durée du transport que pour le salaire éventuel dont le paiement donnera lieu à une quit-

tance de libération, ce fut le cas à Nivelles, et, nombreuses et variées étaient les missions que l'on confiait à des Messagers contre une légitime rémunération.

Nivelles eut l'avantage et l'honneur d'avoir des « Messagers », elle en connut plus d'un et qui s'en tirèrent pas mal dans les affaires, de nos jours encore, et, malgré le progrès toujours en évolution, un service de « Messageries » existe encore à Nivelles, et, est exploité par des particuliers dignes de tout éloges, ce qui fait dire comme « Destouches » « Chassez le naturel, il revient au galop » (cette maxime a été faussement attribuée à Boileau).

Le premier « Messenger » préposé à cette charge, dans la cité brabançonne, fut un nommé Charles-Ignace Delrue ou Derue ?, nommé le 10 juin 1716, charge qu'il devait, sous certaines conditions, remplir suivant ses engagements ; il ne put malheureusement s'en acquitter « comme convenu » et de sérieux motifs le contraignirent à la céder à son frère Adrien, lequel s'en acquittera durant 10 ans.

L'un de ses successeurs sera le sieur Joseph Hennau, celui-ci assurera le service entre Nivelles et Bruxelles (1), la diligence mettait alors 5 H. pour gagner la capitale.

Déjà au début de ce XVIII^e S., six services de roulage étaient organisés vers Bruxelles (deux voyages par semaine), vers Louvain (le jeudi), vers Namur (le lundi), vers Liège, en passant par Huy (une fois par semaine), vers Mons et vers Tournai via Braine-le-Comte, Soignies, Ath et Enghien (une fois par quinzaine) et enfin vers Anvers, où deux messagers se rendaient alternativement chaque semaine (2).

Plus tard, en 1731, un seul messenger quitte Nivelles tous les quinze jours pour Anvers, de là, la rue qui porte encore le nom et qui existe encore de nos jours dans la cité (3).

Par la suite, au « Messenger » se substituera le « Maître des Postes », dirigeant et souvent le propriétaire d'un relais installé le long des routes empruntées par les « Malles-Postes ».

On croit, sans toutefois en affirmer la chose, que l'on doit au Roi de France, Louis XI (1461-1483) l'initiative de la création du « Maître des Postes » (postes aux chevaux) toutefois, si celui-ci jusqu'au environ de l'année 1600 reste surtout un agent royal, il représente néanmoins l'ossature même du système postal jusqu'à l'utilisation des chemins de Fer.

1. Il avait sa remise au coin de la rue de l'Évêché (ex) à la rue de Namur.
2. Causeries Nivelloises : par Georges Willame - Imp. Le Havaux-Houlart.
3. Rue du Messenger d'Anvers reliant les rues de Bruxelles et de Namur.

Le développement que réalisa ce service, le concours qu'il apporta dès sa naissance à la poste publique et son essaimage sur toutes les routes préparèrent le rôle essentiel que l'institution postale devait jouer dans tous les rapports sociaux.

Les premiers « Maîtres des Postes » connus à Nivelles furent : Jean Francis Baude qui fut maître des Postes de Nivelles par diplôme du 4-3-1726 jusque vers 1772, il était en tout cas toujours en fonction en 1749 (sans doute était-il un second « maître des Postes » en même temps que ses confrères Delrue A., Hennau J. et Rase P.J.) ensuite Pierre Jacques Rase et Dominique Nolet ; P.J. Rase s'était d'abord acquitté des fonctions de « Messager » dès 1772, il demeurait rue de Bruxelles (Hotel du Cygne) ce n'est que le premier décembre 1778, par une convention passée entre le Magistrat (4), l'Abbesse de Nivelles (5), Dominique Nolet et lui-même, que Pierre Jacques Rase devint le 1er « Maître des Postes », il le resta jusqu'à sa mort survenue le 9-12-1794 (6), voici le texte de cette fameuse convention : (7)

« Registre aux résolutions du Magistrat de la ville de Nivelles, en suite du » nouveaux règlement de Sa Majesté du 2 juin 1778 publié et affiché le » 23 dite par J. Vandepulte premier huissier du Conseil Souverain du » Brabant.

« Du 5 décembre 1778.

« Conditions suivant lesquels Dominique Nolet et Pierre Jacques Rase, » messagers de cette ville à Bruxelles établis respectueusement par le » Magistrat et la « Dame de Nivelles » (5) devant se régler pour leurs voi- » tures publiques, leurs accordées par résolution du premier du courant » mois de décembre 1778 en vertu de l'article six de l'octroi, obtenu de » Sa Majesté en 1751.

« Primes : Les dits Messagers devront provisoirement continuer de four- » nir chaque un bon carosse, bien conditionné pour y contenir quatre » personnes, à l'aise, et commodément, auquel devront être attelés deux » bons chevaux au moins.

« Ils devront partir respectueusement de cette ville tous les dimanches » les mardis, les jeudis, et les samedis de chaque semaine en hiver, à » sept heures précis du matin pour arriver à douze heures précis à Bru- » xelles et repartir respectueusement de cette dernière le lendemain des » dits jours à deux heures précis pour arriver le soir à sept heures précis » et ce depuis le 15 décembre jusqu'au dernier de février suivant.

« Et depuis le premier de mars jusqu'au dit 15 décembre ils devront » partir respectivement de cette ville les dits jours précités à six heures » précis du matin pour arriver à onze heures précis à Bruxelles et en repar- » tir le lendemain à deux heures et demi précis pour arriver ici à sept » heures et demi précis du soir.

1. Mayor : Adrien Pépin Duhoux - Eschevin : G.F. Neuzé.

2. Comtesse Marie-Félicité Philippine van der Neef - Dame de Nivelles, Ab-
besse du St Empire et du chapitre abbatial de l'Eglise Collégiale Ste Ger-
trude.

3. Reg. Etat-Civil - 3eme période an 2 de la R.F.

4. Se trouve dans le registre aux résolutions du magistrat de la ville de
Nivelles du 5-12-1778.

« Ne pourront les dits messagers s'exécuter de partir les jours et aux heures » précitées des respectives villes sous quel prétexte que ce soit et d'y » arriver comme il est statué à peine de cinq florins d'amende au profit » de la chaussée exécutable promptement sinon à la réquisition du Magis- » trat.

« Ne pourront exiger de qui que ce soit au delà de vingt huit sols pour » chaque des quatre personnes en allant et autant à leur retour dont » la moitié sera payée d'avance sans aucune restitution si les dites per- » sonnes n'arrivaient pas à l'heure précis.

« Lorsque le carosse sera rempli par les quatre personnes, s'il survient » une heure avant le départ deux autres personnes, les dits Messagers » seront obligés de leur livrer une bonne chaise libre et attelée d'un » bon cheval pour le même prix de vingt huit sols chaque, ainsi à peine » de cinq florins d'amende exécutable comme dessus au profit de la chaus- » sée pour arriver et repartir aux heures ci reprises sans cependant pou- » voir précéder le carosse.

« Et s'il arrivait qu'un des Messieurs du Magistrat serait obligé de se » rendre à Bruxelles pour le service de la ville après que le dit carosse » serait plein, les messagers s'engagent à lui fournir, quoique seul, une » chaise pour le même prix.

« Ils ne pourront mettre aucun paquets dans leurs carosses mais les per- » sonnes qui y seront, pourront y avoir le leur pesant au plus quinze Kg. » pourvu qu'il n'incommode personne, ni leurs causer le moindre embarras » et l'exédent s'ils en ont devra être mis dans le panier couvert et » payable à concurrence de vingt sols du cent.

« Ils devront mettre un commis dans chaque respectives ville pour annoter » les personnes et les paquets dont ils devront se charger à chaque voyage » pour en répondre ensuite de leurs cautions prêtées.

« Les dits messagers suivront cette forme pour le terme de six ans qui » prendront cours le premier de janvier prochain 1779 et à finir le der- » nier de décembre les dits six ans expirés, terme en rendant annuelle- » ment au profit de la chaussée chacun cinq pistoles.

« Et au cas qu'il arriverait quelques difficultés en contestation dans » l'un ou l'autre cas relatifs à ces voitures publiques, les dits messa- » gers, firmiers et tous autres seront soumis pas cette à l'interpréta- » tion et décision du Magistrat sans forme ni figure de procès.

« Il est ainsi conditionné que si l'un ou l'autre des dits firmiers n'accom- » plirait pas ses obligations, le même Magistrat se retient le pouvoir de » déclarer déchu de sa firme celui qui y aurait manqué sans forme ni » figure de procès tout quoy a été accepté par les Messagers le dit cinq » décembre 1778. Présenté curiae ».

Dominique Nolet

Pierre Rase

par ordre F.J. Neuzé (échevin) 1778 (7).

Cette convention nous montre toute l'importance du service et la responsabilité des « Maîtres des Postes » tant vis-à-vis de ceux qui les chargeaient de cette fonction que de ceux qui avaient recours à leur service.

7. A.G.R. = Dossier aux Ordonnances reg. 95 - Ville de Nivelles.

Suivons maintenant pas à pas ces agents municipaux jusqu'à ce que ce titre disparu pour faire place à celui de « Percepteur des Postes ». Contrairement à certaines assertions d'auteurs, et, contrôlées par des faits,



Seau Postal de Nivelles (XVIIIe S.)



PHOTO J. LIBERT

— NIVELLES —

Porte d'entrée de la Messagerie postale de Nivelles (XVIIIe S.)
Au dessus la pierre nominale de « Agnès Godefroid ép. Rase » 1794

ce ne fut pas son fils aîné, lequel n'avait pas encore atteint sa majorité (8) qui lui succéda comme 2ème Maître des Postes, mais l'épouse, elle-même, de Pierre Jacques Rase (9) ainsi que l'atteste une inscription lapidaire apposée au dessus de la porte d'entrée de la messagerie, et, dont nous reproduisons le texte ci-après :

M. A. Godefroid V^e du Sr P.J. Rase 1796.

Marie-Agnès Godefroid devint ainsi le 2ème Maître des Postes de Nivelles le 2-12-1794, et, le resta jusqu'au 28-5-1812, date à laquelle son fil Pierre Joseph, né le 1-6-1786 en reprit la charge et le titre, qu'il garda, à son tour, jusqu'à sa mort survenue le 15-10-1817 (10).

Il avait été nommé par brevet impérial du 28-5-1812, dont voici la teneur :

Brevet de Maître de
La Poste de Nivelles
Département de la Dyle.
Pour le Sieur Pierre-
Joseph Rase

Au nom de l'Empereur et Roi

Sa Majesté, sur le rapport du Ministre des Finances et sur le compte rendu par le Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux, des facultés et de l'aptitude du Sr Pierre-Joseph Rase, l'ayant agréé pour remplir la place de « Maître des Postes de Nivelles », route de Bruxelles à Mons, située dans le Département de la Dyle, à la charge par lui d'avoir le nombre de pestillons, chevaux et équipages prescrits par le service de ce Relais et de se conformer en tous points aux Lois et régleme^{nt} sur le fait des Postes, à peine de révocation, le Ministre des Finances lui a délivré le présent Brevet qui sera enregistré au Conseil d'Administration des Postes aux chevaux et à la Mairie de la résidence du dit Maître des Postes.

Fait à Paris le vingt huit mai de l'an 1812.

Vu et enregistré au Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux, le vingt huit mai de l'an 1812

		(S)
Ravatín	D'Avrange	Le Ministre des
Conseiller d'Etat	Inspecteur Principal.	Finances.
Directeur Général		
des Postes		Le Duc de
Comte de l'Empire.		

8. Reg. Etat-Civil Natss. Juin 1786 n° 2.

9. Les époux Rase-Godefroid s'unirent à Baisy le 16-8-1785. Reg. Etat-Civil de Baisy n° 7, 1785.

10. Reg. Etat-Civil 1817 F° 32 V°

Enregistré à la Maison de ville de Nivelles,
le 14 août 1812.

Le Maire : Dangenau.

Quelques mois avant sa mort, il recevait encore un laissez passer, le pays étant sous domination hollandaise (11) et libellé en ces termes :

Nivelles : Poste N° 2
Passeport à l'intérieur
Province du Br Méridional
Arrdt de Nivelles
arrêté du 18 août 1814
valable pour un an.

De part Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Nous, Bourguemaitre et échevin de la ville de Nivelles, invitons les autorités civiles et militaires à laisser passer, librement circuler de Nivelles à Ostende, province de Flandre Occidentale, à Liège et Mons, province de Liège et du Hainaut et autres villes du Royaume des Pays-Bas, le Sieur Pierre Joseph Rase, profession de Maître des Postes aux chevaux, natif de Nivelles, province de Brabant-Méridional, demeurant à Nivelles, même province, a lui donner aide et protection en cas de besoin.

Délivré sur la moralité et connaissance du porteur,
Fait à Nivelles, le 17 août 1800 dix sept.

Le Bourguemaitre
Dangenau.

(L'Echevin)
Milcamps.

Après sa mort, son frère François-Joseph devint 4ème Maître des Postes, fonction qu'il remplit de son mieux et qu'il garda jusqu'en 1845, il vécut ensuite en « Rentier » jouissant d'une longue et heureuse vieillesse, en effet, il ne mourut que le 24-4-1884, âgé de 96 ans (12).

Le temps des « Maîtres des Postes » est-il alors révolu ? Sans doute puisque le 10-8-1845, une perception des Postes est installée à Nivelles. Le rôle du « Percepteur » sera la direction d'une perception des Postes comme nous la connaissons de nos jours.

Nous ne décrivons pas ici tout le travail qui se fait dans une « Perception » des Postes, ce travail ne fit que s'amplifier de jours en jours, jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui avec ses services multiples, ses nombreux employés, guichetiers et autres, jusqu'aux facteurs ruraux distribuant un courrier de plus en plus dense, et, ses caravanes de voitures-postales (nous faisons ici allusion aux petites 2 cv rouges).

11. Reg. Etat-Civil Nais. 7768 - acte 21 - Décès : 1884 - acte 81.

Nous suivrons maintenant cette « Perception nivelloise », laquelle ne s'installera pas, comme nous l'aurions pensé, dans les anciens locaux de la messagerie, située rue de Bruxelles, mais elle ira occuper, rue des Brasseurs, une des dépendances d'une ancienne brasserie (12), le premier dirigeant avec titre de « Percepteur » fut le sieur P.J. Rosette, détaché de son emploi d'interrimaire à Vielsam, il sera nommé par A.R. le 10-8-1845 (Mon. Belge du 3-9-1846 (13)).

Les Nivelles connaîtront ce bureau jusqu'au 31-3-1899, date à laquelle il sera transféré au N° 7 de la place St. Paul (ancienne impasse des Amourettes) dans un immeuble plus vaste, ancienne maison capitulaire, devenue par la suite propriété des familles Delacroix-de Béce, laquelle donna au pays un Gouverneur Provincial (14).

Plusieurs générations connaîtront, à leur tour, ce bureau des Postes, lequel subira plusieurs transformations nécessaires au cours de sa longue carrière de 62 années.

Enfin, un immeuble imposant, construit récemment place Albert Ier (ex-place St Paul) à l'emplacement d'une propriété (ancien ouvroir) ayant appartenu à Melle de Lalieux de la Rocq et l'association des Oeuvres Sociales Féminines chrétiennes de Nivelles, réunira sous son toit, les services des Postes et des Télégraphes-Téléphones le 9-12-1961.

Il y a lieu de mentionner aussi à Nivelles, une sous-perception, laquelle fonctionnera d'abord dans un des locaux de la S.N.C.F.B. (station de Nivelles-Est) de 1912 au 19-5-1913, ensuite transférée, rue de Namur N° 156 (act. N° 168) du 20-5-1913 au 9-10-1926, ce bureau ferma définitivement ses portes suite au manque d'utilisation de celui-ci.

La Dirigeante, à cette époque, était Me Lamotte-Dugaillez, laquelle repris par la suite du service au bureau de Montigny S/S/L.

Si le Service des Postes connu, au cours de sa déjà longue carrière, bien des difficultés et des vicissitudes, il les a néanmoins toutes surmontées en dépit des guerres et des révolutions, et, aujourd'hui, comme beaucoup d'entreprises, il a suivi la mode, et, s'est adapté à la vie actuelle, profitant des moyens modernes et parfois combien nécessaires de locomotion toujours plus rapides, et, empreint de bonne humeur et de bonne volonté, en faisant face à toutes espèces de circonstances, comme autrefois mais d'une manière plus ample, il prend une large part à la vie de la population, lui rendant les plus grands services dans bien des domaines.

J.H. Gauze - Nivelles.

12. Brasserie « Renard » rue des Brasseurs 14, reprise ensuite par Mrs De Mulder.

13. Moniteur Belge du 3.9.1846.

14. Baron de Beco - Gouverneur du Brabant



PHOTO A. NAVEAU — NIVELLES
Bureau des Postes actuel (XXe S.)

LISTE COMPLETE DES « TITULAIRES ET DIRIGEANTS » DU
« SERVICE DES POSTES » DE NIVELLES (de 1716 à 1968).

Noms et initiales des Prénoms :	Dates	
<i>Messagers :</i>		
	d'Arrivée	de Départ :
1er messager (connu) Delruc LC.	10. 6.1716	10. 6.1721
2e messager (connu) Delrue A. (Derue)	11. 6.1721	11. 6.1731
3e messager (connu) Hennau J.	12. 6.1731	1772
4e messager (connu) Rase P. Jacq.	1772	4.12.1778
<i>Maîtres des Postes :</i>		
(Hotel du Cygne, rue de Bruxelles)		
1er Nolet D. et Rase P. Jacq.	5.12.1778	9.12.1794
2e Godefroid Marie-Agnés épouse Rase P.J.	10.12.1794	28. 5.1812
3e Rase Pierre Joseph	29. 5.1812	15.10.1817
4e Rase François (Frère de P.J.H.)	16.10.1817	9. 8.1845
<i>Percepteurs des Postes :</i>		
(rue des Brasseurs)		

1er Russette P.J.	10. 8.1845	1. 5.1867
2e Hustin F.J.	1. 5.1867	30. 1.1872
3e Desguin F.J.	30. 1.1872	21. 7.1877
4e Barabin H.J.A.	21. 7.1877	31. 1.1881
5e Alexandre J.E.R.	31. 1.1881	30. 9.1882
6e Rouard V.J.U.	30. 9.1882	30.11.1911
(Place St Paul N° 7) au 1.4.1899		
7e Claux V.P.J.	30.11.1911	26.11.1913
8e Servaix H.J.	30.11.1913	23. 8.1918
9e Focquet E.C.	22. 9.1919	8. 9.1922
10e Adam R.J.	8. 9.1922	8. 4.1926
11e Blondiau G.P.F.	8. 4.1926	26.10.1929
12e Marlière P.F.A.	26.10.1929	1. 6.1944
Kaiser M. (Gérant)	1. 6.1944	7. 6.1945
13e Hallet L.G.	7. 6.1945	30. 6.1947
M. Mary (Gérant)	30. 6.1947	25.11.1947
14e Marchal J.F.	25.11.1947	17.12.1952
Mr Mary (Gérant)	17.12.1952	24. 1.1955
15e Vasseur V.G.	24. 1.1955	1.10.1956
Mr Mary (Gérant)	1.10.1956	27. 2.1957
16e Paulus G.F.T.	27. 2.1957	30.11.1963
(Bureau transféré Place Albert 1ère le 5.12.1961)		
Mr R. Guilmot (Gérant)	1.12.1963	14. 7.1964
17e Wilwerth J.	15. 7.1964	en fonction

Sous Perception de Nivelles.

Créée par A.R. du 3.5.1912 et supprimée par A.R. du 9.9.1926
 Mme Duguillez E.G.M. (Gérante) 25. 5.1913 9.10.1926
 Rétablie, sous la dénomination de « Nivelles 2 » le 1.8.1963
 1er Gérant : Robin R.
 2e Gérant : Mme Vervaecken (ce bureau se trouve actuellement : Allée des Roses).

Bibliographie

LES REVUES BELGES.

LA REVUE NATIONALE

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire
41^e année, no 411, janvier 69.

Roger Gabriel : Guillaume Appollinaire, le « poète assassiné ».

L'auteur nous trace du grand poète un portrait attachant. Sa vie étrangement instable, a été traversée d'amours brèves et multiples, qui ont toutes marqué son œuvre de sillons profonds. Le musée Apollinaire se trouve à l'abbaye de Stavelot.

Robert Merget : A Sainte-Hélène, au temps de Napoléon.

C'est le titre d'un livre de Gilbert Martineau, qui retrace l'existence quotidienne du « conquérant captif ».

COMITE DE JETTE.

Organe du cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore du comté de Jette et des environs
6^e année, no 1, février 1969.

R. V. d. H. : In memoriam Emile Courtmans (1915-1968).

Ce fut le co-fondateur du cercle « Comté de Jette ». Il s'intéressait en particulier à l'histoire et le folklore de Koekelberg et de Molenbeek. Il a fait du théâtre sous le nom de Jean Rudel, au Parc, aux Galeries et au Vaudeville. C'était un relieur d'art réputé.

D. Coekelberghs : De tentoonstelling van kerkelijke kunst en het kunstbezit der parochies.

L'exposition d'art religieux, organisée au château Bonaventure à Jette, a réuni des objets variés et d'un intérêt exceptionnel, en possession de particuliers et des paroisses du comté de Jette. L'auteur de l'article rappelle à cette occasion que le patrimoine d'art religieux appartient à la communauté et qu'il ne peut être vendu à des particuliers.

R. Van den Haute : Le Laerbeekbos et autres bois jettois.

Jette a toujours abondé en espaces verts. Un recensement de 1686 constatait qu'il y avait 59 ha. de bois. En 1771 l'abbaye de Dielighem y possède à elle seule déjà 91 ha., ce qui indique un accroissement considérable des superficies boisées à Jette. De tout cela, il reste à l'heure actuelle l'Elsbos (parc de Dielighem), le Poelbos et l'imposant Laerbeekbos.

D'après un dossier du prélat Arnold Mahieu un reboisement important a été fait au 16^e siècle.

J. V. Kint : De Gildebraak van de St.-Sebastiaan- en St.-Laurens Gilde te Wolvertem.

G. Guyot : Le crucifix de la « Solitaire des Rochers ».

Jeanne-Marguerite de Montmorency, une fille de bonne famille parisienne, s'est enfuie de chez elle vers 1666 et a vécu en solitaire dans les bois, vivant d'aumônes et sculptant des statues de saints. Elle est restée en correspondance avec une seule personne, le père Luc de Bray, auquel elle a offert un crucifix en bois. Celui-ci fut légué à Madame de Maintenon. Plus tard, le bois sculpté par Jeanne-Marguerite est entré en possession des dames du Sacré-Cœur d'Amiens. A la fermeture du couvent en 1901 par les lois anticléricales le crucifix parvint à la maison du Sacré-Cœur de Jette-St.-Pierre.

R. Van den Haute : De abdij van Dieleghem laat een nieuw refugium bouwen.

L'auteur a découvert le cahier de charge du refuge de l'abbaye de Dielighem, bâti près de l'actuelle Place St.-Géry à Bruxelles. C'est un document intéressant, surtout pour les termes, employés par les différents corps de métier.

A. Mathys : La céramique médiévale de l'abbaye de Dielighem.

Des fouilles furent entreprises de 1964 à 1968 sur le territoire de l'abbaye, aujourd'hui loti et bâti.

Outre les témoignages nombreux des 16^e, 17^e, et 18^e siècles, une couche médiévale fut repérée sur toute l'étendue des zones explorées. Cette couche contenait de nombreux vestiges de l'abbaye : monnaies, céramiques, objets de fer et de pierre, déchets de cuisine, bois calciné, etc.

La céramique se présentait sous la forme de terre cuite grise, terre cuite blanche, terre cuite rouge et de grès.

RIF TOUT DIJ

Feuillets mensuels nivellois
no 128, avril 1969.

Joseph Coppens : Jeux nivellois.

L'auteur fait une description des anciens jeux, qui ont disparu au fur et à mesure qu'évoluaient les conditions d'existence et parallèlement l'emploi des loisirs.

Il rappelle les essais tentés en 1926 sous l'égide de notre service de recherches historiques et folkloriques, pour remettre certains jeux populaires à l'honneur.

Paul Collet : Journal du grand exode des réfugiés français et de la retraite allemande.

Ce document en style télégraphique décrit les événements nivellois du 7 octobre au 31 décembre 1918.

E. de Lalieux : Histoire ecclésiastique de Bornival.

Joseph Delmelle : Le passé béguinal de Nivelles.

L'auteur parle des premiers béguinages, qui auraient été créés à Nivelles à la fin du 12^e siècle. De là le mouvement béguinal se répandit dans le Pays de Liège et les Pays-Bas que dans les pays environnants. Il se constitua des béguinages à Cologne et en Rhénanie, en Suisse (Bâle), en France (Marseille, Paris).

LE VIEUX-LIEGE

Bulletin trimestriel de la société royale « Le Vieux-Liège ».
Tome VII, no 164, janvier-mars 1969.

Michel Dechesne : Fortunes de Liégeois à la fin du XVIII^e siècle.

L'auteur a pris comme source principale le protocole du notaire Ansaux. Nous suivons dans cette étude intéressante les fluctuations de fortune de quelques familles de commerçants, de détenteurs d'offices, de négociants et fabricants, de rentiers.

Jules Herbillon : Un nouveau traité sur les noms de familles belges (suite).
C'est un essai fragmentaire de dictionnaire anthroponymique.

WAVRIENSIA

Bulletin du cercle historique et archéologique de Wavre et de la région.
Tome XVIII, no 1, 1969.

J. Martin : Les orgues et les organistes de l'église St.-Jean-Baptiste de Wavre.

L'église de Wavre possédait déjà des orgues au début du XVII^e siècle. En 1680, la communauté de Wavre commanda de nouvelles orgues. En 1843 la fabrique d'église décida de restaurer ces mêmes orgues. On fit appel au facteur d'orgues Lorci « demeurant hors de la porte de Laeken, lez Bruxelles ».

J. Martin : Le manoir des seigneurs de Wavre.

Ce manoir est mentionné pour la première fois en 1275. Ce château, où les seigneurs de Wavre résidèrent jusqu'en 1384, est désigné sous le terme de forteresse en 1448.

Nul vestige subsiste du manoir, qui se dressait autrefois dans les prairies, entre la ferme de l'Hosté et le chemin de fer.

D. Masquelier et A. Uyttebrouck : Les dignitaires de l'abbaye de La Ramée au Moyen-âge.

L'abbaye était une maison de femmes de l'ordre de Cîteaux, établie à Jauchelette dans le premier quart du 13^e siècle.

L'article fait le point des connaissances sur les abbesses, les prieures, les sous-prieures, le cellier et les sacristines.

MEER SCHOONHEID

Revue de folklore, art et tourisme
16^e année, no 1, 1969.

A. Meulemans : Drinkwaterproblemen in vroeger tijden.

La présence d'une source conditionnait l'établissement d'une communauté. Plus tard on creusait des puits. Pour que l'eau reste propre, on y place des pompes. L'auteur parle des pompes d'eau, qui forment des ornements typiques dans les villes suisses et allemandes. Il regrette la disparition de nombreuses pompes très ornementales à Louvain.

A. Smeyers : De baan « Loven-Diest ».

A l'aide des cartes de Ferraris, Vander Maelen et Poppe l'auteur reconstitue la vieille route de Louvain à Diest.

T.J. Gerits : Het testament van Hendrik Van Velmen, pastoor te Zichem (1510).

P. Arnhem : Het ringen der vogels.

Le Danois Christian Mortensen met en 1890 pour la première fois des bagues aux pattes des oiseaux, pour des études de migration. Charles Dupont, de l'Institut royal des sciences naturelles crée en Belgique en 1927 un centre national

Nouvelles de l'étranger

FESTIVAL DE FOLKLORE EN ROUMANIE

La Roumanie organise du 26 août jusqu'au 4 septembre 1969, un Festival et Concours International de Folklore.

Ouvert aux ensembles et aux groupes folkloriques d'amateurs de tous les pays du monde, le Festival — qui aura une périodicité triennale — se propose de contribuer à la meilleure connaissance et à la propagation du folklore, à l'affirmation de la création populaire traditionnelle et contemporaine comme moyen d'expression de la spiritualité des peuples, à la stimulation des recherches scientifiques dans le domaine du folklore, au développement des sentiments d'amitié et d'appréciation réciproque entre les peuples.

Conçu comme une action complexe, cet important événement artistique réunit dans son programme quelques manifestations d'un large intérêt culturel-scientifique. Ainsi, parallèlement au déroulement des spectacles du Festival et du Concours proprement dits, on organisera une originale *parade du costume national*, présentée par tous les ensembles et groupes folkloriques participants — et une exposition internationale d'art populaire comprenant des créations d'art décoratif et d'art plastique avec un caractère traditionnel, réalisées par des artistes populaires ou des artisans encore vivants.

Dans le cadre du Festival aura lieu aussi une *session scientifique* sur le thème « La création populaire à l'époque contemporaine ». Pendant la séance plénière et dans les quatre sections de la session — ethnographie, folklore, art populaire et muséologie — seront mises en discussion des problèmes de grande actualité concernant les tendances contemporaines du développement de la création populaire, les recherches et la conservation des biens de culture traditionnelle, l'intégration des phénomènes de culture traditionnelle dans la culture contemporaine.

Pour les hôtes étrangers on organisera aussi une grande foire d'art populaire, tout comme d'autres manifestations ayant pour but de présenter la richesse et la variété du folklore roumain.

Pour toutes autres informations s'adresser au Comité d'Organisation du Festival et du Concours International de Folklore, Bucarest, 39 rue Popa Soare, tel. 22.34.22.